

juillet-septembre 2011

N°91

LE VENT DES BANCELS



Prix de vente au
numéro : 6 euros

VIVRE DES CÉVENNES
AU MONT-LOZÈRE

FRAISSINET DE LOZÈRE
LE PONT DE MONTVERT
SAINT ANDÉOL DE CLERGUEMORT
SAINT FRÉZAL DE VENTALON
SAINT MAURICE DE VENTALON

Brise municipale ● ● ● ●
À mi-mandat
Une bonne nouvelle
pour l'école de
montagne

Dans l'œil du cyclone ● ●
Autour de Salarials

Bise Art, Blizart ● ● ● ●
Rencontre avec
Jean Poinsignon



Du côté de
Trait d'union



Dans Tourbillon

Crédit photos : Sommaire

- Association Tourni Coton :
p. 27, couverture
- Jean-Paul Velay :
p. 3
- Roland Mousquès:
p. 15-18; 21-22
- André Rival :
p. 21-24
- Odile Rival :
p. 19-20, 28
- Edmée Quet :
p. 9, 14
- Alain Pantel :
p. 29-30
- p.3- Edito
- p.5- Brise municipale
À mi-mandat
Une bonne nouvelle pour l'école de montagne
- p.8- Dans l'œil du cyclone
Autour de Salarials
- p.15- Bise Art-Blizart
Rencontre
avec Jean Poinsignon
- p.19- L'air de rien
Festival des métiers d'art 2011
Valorisation touristique du patrimoine
L'association «l'Espinas» passe le relais
- p.27- Tourbillon
Du côté de Trait d'union
- p.29- Aura Rossa
Lo temps de la davalada, lo temps dels amors gaugs
- p.31- Ah lisez
Alexandre Jollien
- p.33- Tempête de délibérations
- p.47- En coup de vent



Directeur de publication :
Étienne Passebois

Comité de rédaction :

Catherine Aufour - Héling, Pierrette Coudert, Simone Cros-Allier, Ghislaine Guignier, Jacques et Julie Hugon, Maurice Jeannet, Annah Lantieri, Magali Martinez, Daniel Mathieu, Marie-Claude et Christian Mestre, Roland Mousquès, Josette Roux, Eric Tamisier, Philou Thomas, Jeanne et Alain Pantel, Etienne Passebois, Michel Riou, Odile Rival, Jean-Marie Thoyer, Jean-Michel Vandersteen, Alain Ventura

Mise en page :
Magali Martinez

Imprimerie :
IMPRIMERIE DES 4
48 100 Marvejols

Abonnement :

Cette revue est distribuée gratuitement aux administrés de St Andéol de Clerguemort et de St Frézal de Ventalon ainsi qu'aux résidents permanents de Saint Maurice de Ventalon, du Pont de Montvert et de Fraissinet de Lozère à leur domicile sur les trois communes. Pour un envoi à une autre adresse, prière de s'abonner.

Prix de vente au numéro :
6 euros/ n°

Abonnement à l'année
(4 numéros): 20 euros / an

Abonnement de soutien :
25 euros / an et plus...

Chèques libellés à l'ordre de :
"Mairie de St Frézal de Ventalon", et adressés à Mairie de St Frézal de Ventalon 48 240.

ISSN 210J-3626
Dépôt légal : à parution



*Monsieur le Préfet, Monsieur le Sous Préfet,
Monsieur le Conseiller Général, Monsieur
l'Ingénieur en Chef des Ponts & Chaussées,
Monsieur l'Ingénieur du Génie Rural, Monsieur
le Président du Syndicat Départemental,
Monsieur le Chef de Centre Electricité de
France, Messieurs,*



Au nom de la municipalité de Saint Maurice de Ventalon, je vous remercie (encore) sincèrement d'avoir bien voulu nous honorer de votre présence en ce jour où se réalise un projet qui, pendant plusieurs années, fut l'objet de nos préoccupations.

Depuis quelques instants (quelques heures !) le courant électrique arrive dans notre commune. Dès ce soir, nous allons pouvoir remiser nos antiques moyens d'éclairage. Une lumière éblouissante à nos yeux encore inhabitués, va jaillir à la suite d'un simple geste ! Nous pourrons, nous aussi, bénéficier des avantages instructifs et récréatifs de cette autre fée moderne : la Radio ! Des appareils ménagers apporteront à nos compagnes une aide précieuse...

Par la suite, à ces avantages matériels s'en ajouteront, j'en suis persuadé, d'autres d'un caractère plus élevé. La lumière mise à la portée de tous, c'est là une œuvre sociale d'une considérable portée. Elle accroît la partie utile de la vie. Elle entraîne le désir du confortable et le rend possible. Les heures prises au sommeil, aux stériles, obscures ou sombres veillées d'hiver, sont gagnées par la lecture, culture de l'esprit. Ainsi, un progrès intellectuel et moral pourra résulter d'un progrès industriel.

J'ai dit tout à l'heure : « ...le courant arrive dans notre commune... » Mais je ne peux pas, malheureusement, dire « ... dans toute notre commune... ». Les avantages, les progrès dont je viens de parler ne seront encore l'apanage que de quelques uns. Ce courant électrique dont nous fêtons la venue, d'autres hameaux le souhaitent, le réclament, l'attendent avec une impatience légitime. Nous sommes heureux de cette première réalisation, mais notre satisfaction ne sera complète, nous n'aurons conscience d'avoir accompli dans ce domaine tout notre devoir, que lorsque les autres villages, d'autant plus dignes d'intérêt qu'ils sont plus isolés, pourront, à leur tour, profiter du Progrès dont, aujourd'hui, le chef-lieu de la commune est bénéficiaire.

Messieurs, envers vous tous qui êtes ici : Hauts Fonctionnaires, Elus du Canton, Techniciens, Chefs d'Entreprise, la Commune de Saint Maurice de Ventalon a, à des titres divers, contracté envers vous une dette de reconnaissance. Par votre activité, vos conseils, vous nous avez apporté une aide bienveillante et efficace. L'œuvre que nous inaugurons aujourd'hui est votre œuvre. Simplement, très cordialement et en toute sincérité nous vous disons :

« merci ».

Ce discours, « tapé » à la machine à écrire en 1954 par Alcide Bonicel et dit en présence des personnalités citées et de la population, a été retrouvé dans les archives par Ghislaine. En le relisant, je n'ai pu m'empêcher d'établir un parallèle entre cet événement qu'a constitué l'arrivée du courant électrique dans notre commune et la mise à disposition, ces jours derniers, de l'ADSL sur ce même territoire. J'avais projeté, pour le V des B, de modifier les termes de ce texte en l'adaptant à notre époque et à notre situation mais les brouillons mis en page à cet effet ne m'ont pas du tout satisfait. J'ai donc préféré « resservir » pour notre journal le texte intégral en laissant à chacun le soin de rêver ou de « philosopher » sur cette prose que je considère personnellement comme un petit chef d'œuvre !



Mot du maire

À mi-mandat



Trois années déjà se sont écoulées depuis mon élection. Il est de bon usage de rendre compte à ceux qui vous ont élu de votre action pour la collectivité, de vos succès et de vos échecs, mais aussi de vos résultats et de vos doutes. La gestion d'une grande commune (par la taille), petite (par le nombre des habitants) est une expérience d'abord humaine, avec tout ce que l'humain peut comporter d'attachant et d'imprévisible, de grand et de petit, de plaisant et d'ennuyeux...

Le petit maire doit continuer sa route, en essayant de garder le cap pour comprendre et agir dans le fil des méandres du fleuve toujours plus torrentueux des textes et obligations administratives. De plus, la grande difficulté de cette fonction est de garder son calme pour rester juste mais ferme sur les principes et de répartir au mieux les services sur nos trois vallées en fonction des finances qui nous sont attribuées par l'Etat et de nos maigres ressources personnelles. Le maire exerce certes des pouvoirs importants sur la commune. Mais il doit raison garder, car ses pouvoirs

sont limités par les moyens qu'on lui donne et il doit en permanence conserver à l'esprit une grande modestie sur ses capacités d'action et s'assurer de l'avis et du travail d'une équipe soudée et compétente, comme celle qui m'entoure à St FREZAL. « Au diable » les certitudes, les recettes toutes faites... Tous les « faut qu'on, y'a qu'à » devraient s'abstenir ! Les réalités sont complexes et têtues. Mon vécu de maire montre qu'à l'origine de presque tous les conflits se cachent l'ignorance des réalités et le manque de réflexion sur les conséquences de ses prises de position. Mon regretté

voisin à VIMBOUCHES, M. SAIX, dans sa sagesse d'ancien cévenol m'avait autrefois expliqué (je cite ses paroles quant au fond): « même si tu crois avoir raison dans un conflit de propriété ou d'usage, n'oublie pas qu'avec un mètre carré de terrain, ton voisin peut te mener la vie dure... ». Cette idée qui m'avait semblée étrange à l'époque (j'avais 25 ou 26 ans) se vérifie tous les jours dans ma pratique municipale où les conflits de personnes occupent malheureusement une grande partie de mon temps... La première des frustrations est la lenteur de la réalisation des projets



Une bonne nouvelle pour l'école de montagne!



Une décision en référé du tribunal administratif de Besançon a récemment suspendu une fermeture de classe se prévalant du handicap montagne (le 1er juillet 2011)

Il s'agit de la commune de Chapelle-des-Bois dans le Doubs, avec des caractéristiques qui ressemblent étrangement aux nôtres : commune classée en zone de revitalisation rurale, en zone de montagne, dans un secteur très rural et se caractérisant par un habitat très dispersé, 300 habitants, située à 1000 mètres d'altitude. Dans cette affaire, le juge administratif fonde sa décision en invoquant le temps de transport et les conditions climatiques rendant la circulation difficile en hiver, ainsi que l'altitude. Les arguments retenus sont ceux que nous développons sur notre territoire afin de défendre le maillage actuel et nos dotations en classe ainsi que la qualité de l'enseignement car l'école est par excellence le service public de proximité où se forment les citoyens de demain: il s'agit donc d'un investissement utile à l'ensemble de la société. Le ministre de l'Education nationale a créé un groupe de travail sur la spécificité de l'école en montagne, espérons que ce ne soit pas qu'un simple effet d'annonce.

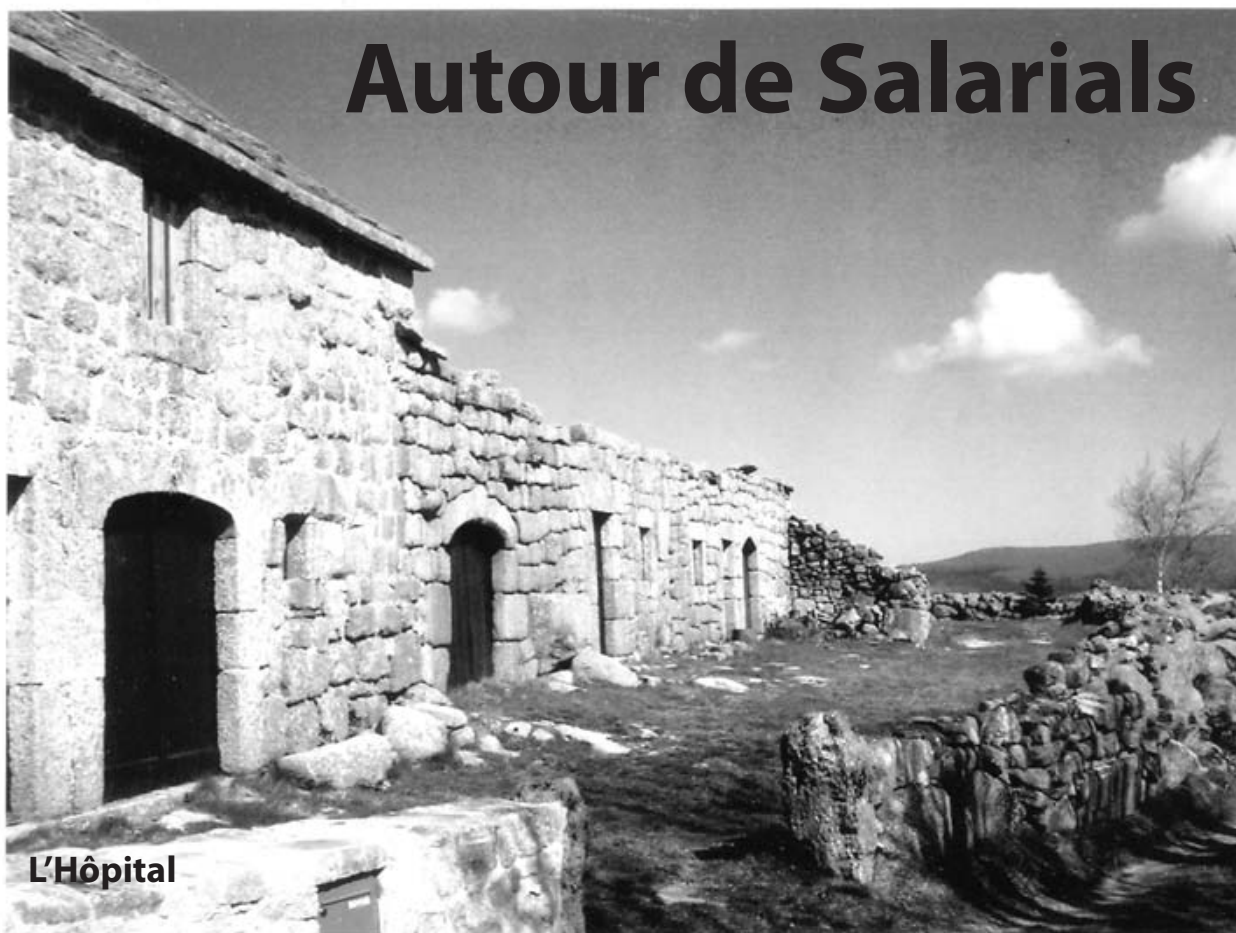
Il faut sans cesse rester vigilant car le non remplacement d'un enseignant sur deux, partant à la retraite est toujours appliqué par le gouvernement Fillon. Je souhaite à tous nos petits écoliers une bonne rentrée.

Sophie PANTEL

Conseillère générale

et maire du Pont de Montvert





Cet été, une calèche proposait une navette à l'ancienne entre L'Hôpital et le Mas de la Barque, comme alternative aux 4×4. Cela fait longtemps déjà que des randonneurs parcourent sac au dos les chemins du mont Lozère. Des maisons pour l'été, quelques ruines encore, Mas Camargues ouvert aux touristes et des truites devenues rares : les sommets attirent et font rêver. Mais comment un promeneur venu d'ailleurs, comment un garçon ou une fille grandis ici, peuvent-ils imaginer qu'il y eut là-haut des habitants, des écoles et une vie si étrangère à leur quotidien ? Une grande famille, un homme qui meurt dans la neige, une guerre mondiale qui s'invite au village et la vie qu'il faut gagner coûte que coûte : autant de reflets de cette première moitié du XXème siècle qui aura connu la dernière génération de paysans et vu un enfant de Salarials descendre au Pont-de-Montvert et s'y installer.

Les SERVIÈRE de Salarials

Né à Bellecoste, Laurent SERVIÈRE épouse Clarisse SERVIÈRE de Montgros. Il prend une propriété à L'Hôpital où il sera fermier sur les terres de MARTIN qui vient de quitter la région. La maison se situe en bas du village près du site de l'ancienne Commanderie de Gap Francès. Six enfants vont naître au sein de ce nouveau foyer, de 1899 à 1909 : Léon, Hippolyte, Nathalie, Eva, Emy et Albert.

De L'Hôpital à Salarials

Bientôt un événement survient qui va conduire la famille à Salarials et rajeunir soudain la démographie du village. Hippolyte VIALA, propriétaire sans descendance marié à Victoire SERVIÈRE, criblé de dettes, ruiné, vient d'être saisi de tous ses biens : le bétail d'abord, les terres et bâtiments ensuite. Il ira vivre à quelques mètres de là, au-dessous du chemin.

Laurent SERVIÈRE, son beau-frère, va lui succéder et s'installer dans cette grande maison de deux étages. La famille continue à s'agrandir avec la venue au monde de Laurent fils en 1911, suivi de Germain, Idalie, Ernest et Lydie. La benjamine, onzième du nom, épousera plus tard Almir PANTEL de Finiels. Il est facile d'imaginer la mutation démographique qui va résulter de l'arrivée des SERVIÈRE à Salarials.

Voyons les chiffres ! en 1911, la moyenne d'âge est de 57 ans et l'on y compte un seul enfant. Dix ans plus tard, au recensement de 1921, la population a considérablement rajeuni : la moyenne d'âge est maintenant de 32 ans.

Le prisonnier s'évade

« Prisonnier sur parole », Hippolyte dit Politou travaillait pendant la Deuxième Guerre mondiale dans une carrière de phosphates à Amiens quand il tenta de s'évader sous la conduite d'un guide avec 4 ou 5 hommes. Il s'agissait de franchir la ligne de démarcation à Bourges. Surpris par une patrouille allemande, le passeur se mit à courir et eux aussi. Politou s'agrippe à un muret... qui s'écroule. Pris sous les

Petit survol autour de Salarials

recensements	L'Hôpital	Bellecoste	Salarials
1851	103 hab.	61 hab.	63 hab.
1911	63 hab.	45 hab.	13 hab.
1921	51 hab.	29 hab.	19 hab.

tirs des soldats, il est arrêté et amené dans un camp français... en attendant un transfert en Allemagne. Qu'à cela ne tienne : il ne partira pas ! Ayant croisé le regard entendu d'une « passeuse » dans un tram, il réussira à s'esquiver puis à traverser la « ligne ». Quelques jours plus tard, il rejoignait Salarials.

Avec le temps

Devenus adultes, les fils et les filles SERVIÈRE quitteront Salarials pour travailler, fonder un foyer, gagner leur vie. Tous, sauf les deux aînés : Léon et Hippolyte.

Vif, dynamique, populaire, Politou, ce chasseur émérite, prompt à courir le lièvre et à repérer le passage des grives aimait aussi jouer aux cartes et descendre au Pont le mercredi.

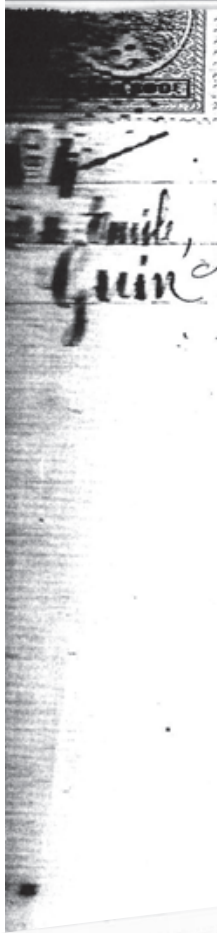
Généralement, il partait au marché à bord du véhicule d'André ROUVIÈRE,

son voisin du Cros. Il apportait avec lui le beurre confectionné là-haut par ses soins et remontait avec des provisions. Léon ne sortait guère, lui était l'homme du dehors. Devenus vieux et redoutant l'hiver en solitaires à Salarials, ils s'installaient au bourg pour quelques mois dans un petit logement. Ici on pouvait sortir pour bavarder et faire les courses. Aux premiers signes du printemps, ils reviendraient dans leur village, prêts à retrouver le chat qui, ma foi, avait passé tout l'hiver dans la grange.

Les toutes dernières années, Politou les vécut à l'hôpital rural de Florac. Là, revenant un jour sur sa lointaine jeunesse, il regrettait de n'avoir pas saisi, jeune galant, l'occasion d'une belle rencontre pour construire à deux une autre vie.



Au milieu Victoire
avec son mari Hippolyte



Emile, Jules
Guin

Le vingt-quatre Avril mil neuf cent
vingt-cinq à midi, Monsieur Elie Martin
greffier de la justice de Paix, domicilié
au Pont de Montvert nous a déclaré qu'à
onze heures de ce jour il a trouvé mort
hors de sa maison & habitation dans la
commune de Saint-Maurice-de-Vallon le nommé
Emile Jules Guin cultivateur domicilié à
L'Hôpital commune de Pont-de-Montvert né
au susdit lieu de L'Hôpital le treize Avril
mil huit cent soixante-cinq fils de défunt
Augustin Guin et de Suzanne Martin épouse de
Marie Berthe Richard ménagère. Lecture faite
déclarant & signé avec nous Ernest, Armand, Delay
Maire de St-Maurice-de-Vallon.

Delay
Maire

Martin



●●● Triste printemps à L'Hôpital

Nous sommes dans les derniers jours d'avril de l'année 1925. Là-bas, vers Vialas, c'est déjà le printemps, comme sur le calendrier. Pas ici.

Emile GUIN, petit paysan pauvre, y descend régulièrement pour bêcher les jardins, cultiver ou entretenir les terres des autres. Il y va aussi pour les cueillettes et remonte avec des pommes ou des châtaignes et l'argent qu'il a gagné.

Il reste là-bas plusieurs jours et rentre en fin de semaine. Mais cette fois, il ne reviendra pas.

L'heure passe, la nuit arrive. Sans doute aura-t-il couché en chemin, aux Urfruits, où il a de la famille. Le temps a brusquement changé au cours de l'après-midi et la

neige s'est mise à tomber, parfois mêlée de pluie. Si le froid s'accroît, la tourmente pourrait se lever entraînant la neige des sommets dans des tourbillons qui vous aveuglent et vous désorientent. Mais c'est plutôt une autre évocation que la mémoire a retenue : une couche de neige abondante, molle et collante, qui cède sous les pas, use vos forces et vous épuise. Alors, tout près du but, Emile avait dû renoncer et rebrousser chemin en direction du sud.

Sa femme est ici à L'Hôpital avec ses trois filles, l'aînée étant déjà placée. Elle a 41 ans, son mari 60. Au matin, tout le village est en alerte. On découvre un paquet posé sur le parapet du pont de Tarn. Emile l'a laissé là. Une équipe d'hommes commence les recherches sans plan précis. Mais très vite Elie MARTIN, greffier au Pont-de-Montvert et dont l'épouse est institutrice ici, prend l'initiative. Il préconise d'avancer côte à côte, en ligne, un long bâton à la main. On apprendra bientôt que les chiens des Urfruits avaient aboyé le soir de la disparition. Plusieurs jours passent et au matin du 25 avril, à 11 heures, Elie le greffier découvre le journalier de L'Hôpital. L'un de ses pieds est nu : dans un ultime effort, il avait tenté d'enfiler des chaussettes sèches sorties de sa musette. Brisé par la fatigue, transi de froid, son corps l'avait abandonné.

Le coup était terrible pour ce modeste foyer déjà au bord de la pauvreté : deux vaches, un peu de bien, quelques petits prés, des cultures de seigle et de pommes de terre sur des indivis. L'une après l'autre, les filles seront placées comme domestiques : la cadette à Sainte-Croix-de-Caderle, la plus jeune à Ville-neuve chez ALBARIC.

Une mère affolée

Peut-on seulement imaginer la vie de Marie, veuve à 41 ans, sans ressources ? L'une de ses petites-filles a enquêté sur sa grand-mère, notamment auprès d'Almir PANTEL de Finiels. Interrogé en 2006, il lui raconta qu'il l'avait vue arriver un soir chez lui, désemparée, folle de douleur, sans repos. Ce jour-là, chaussée de sabots, Marie était partie vers les sommets crier sa colère à la montagne.

Comment se chauffer, sinon avec des genêts et des chalous transportés faix après faix ? Comment se nourrir ? Comment vivre ?

Les vaches furent vendues, le toit de chaume de la grange s'effondra, celui de la maison connut le même sort. Alors, GUIN dit lou Carat se

porta à son secours en lui offrant un logement au bas du village.

En 1939, Denise la benjamine avait 20 ans. Marie alla vivre dans les Cévennes. La dernière période de son existence, elle la vécut à Lassalle, dans la ferme de Berthe, son aînée. C'est là qu'apaisée elle s'éteignit en 1980 au terme d'une longue vie. Elle avait 94 ans.

Sources :

Lucie BISCARAT et Brunet VIALA

Les astrakans de Bellecoste

Venu du Languedoc, le troupeau arriva à Bellecoste au cours du printemps 1940. Le berger s'installa, dit-on, dans cette maison aux petites fenêtres arrondies que les ROUX avaient quittée un jour pour Montgros. A l'extrémité Est du village un abri avait été construit par Lucien CHAPELLE, menuisier au Pont-de-Montvert. Les astrakans qui n'étaient pas des transhumants ordinaires bénéficiaient d'attentions très particulières : en l'occurrence, un toit pour la nuit, les orages ou la grosse pluie. Chacun ici les observa avec curiosité dès les premiers jours,

on vint les voir de près depuis les villages voisins. Ces animaux créaient l'événement : on rapportait que ce troupeau était unique en France.

Déjà en 1939 au Villaret

Un lot d'un peu moins de 200 bêtes estiva ici en 1939. Originaires de la basse-vallée du Rhône, ils appartenaient à un riche propriétaire, M. DELEUZE. Le berger était monté avec sa famille, sa femme et ses deux enfants dont une fille qui avait l'âge de Raymond. Ils habitaient la maison d'Adrien MOLINES du Pont-de-Montvert, le mari d'une épicière surnommée Marie-Qué. Le bétail logeait dans un bâtiment à l'ouest du village, près de la bergerie actuelle. Le mari gardait les brebis qui constituaient la majorité du cheptel pendant que son épouse s'occupait d'un petit lot de 30 jeunes béliers. En septembre, le troupeau redescendait ; en hiver, les mères donnaient naissance aux agneaux. Là, quatre jours après l'agnelage, les petits étaient supprimés par étranglement : la femme du berger se chargeait de cette opération avec le régisseur. Les petites toisons noires, bouclées et soyeuses étaient la douceur même. À peine nés, les agneaux en payaient le prix.





Bellecoste : la dernière maison



Une fourrure nommée astrakan

Le nom provient du port d'As-trakhan, ville russe située sur une île de la mer Caspienne, près de l'estuaire de la Volga et qui fut, de longue date, célèbre pour l'exportation de ces fourrures prisées par une clientèle riche, particulièrement en Europe ou en Amérique du Nord. L'astrakan est la fourrure du jeune agneau caracul, le mot venant de Karakul, autrefois ville du Turkestan, aujourd'hui localité de 22 000 habitants située en Ouzbékistan. En turc, qara signifie noir et cul veut dire lac. Aujourd'hui l'agglomération connue pour la pelletterie et donc le traitement des peaux est Boukhara, 185 000 habitants.

Précieuse entre toutes, la toison ne donne aucune chance aux petits des mères-brebis. À peine venus au monde, au bout de 2 à 4 jours, ils seront sacrifiés. Quelquefois, on n'attendra même pas la mise bas, le foetus étant privilégié. Il semble que des associations de défense des animaux

s'émeuvent de ces pratiques qui alimentent encore aujourd'hui des industries de luxe de par le monde. On se souvient d'avoir vu des images de ces notables, de ces célébrités, de ces hommes et de ces femmes richissimes ou simplement aisés portant cols, toques, manchons ou ces amples manteaux qui nécessitent trente peaux de ces frêles agneaux tout juste nés.

Une bizarrerie explicable

Après un premier coup d'œil sur leurs têtes et leurs pattes noires, le regard s'attardait sur leur abondante toison : c'étaient des moutons très habillés ! Longue et ondulée, d'une couleur allant du noir au gris, elle ne ressemblait en rien à celle des troupeaux qui montaient ici jusque là. Pourtant, leur singularité était ailleurs : dans cette queue étrange que l'on observait les yeux ronds. Très large, épaisse et plate, puis rétrécie en un étroit goulot, elle se terminait par un modeste appendice. « Bizarre, bizarre ! » murmurait-on.

Découverte sur Internet, l'explication la voici : ces moutons possèdent dans cette partie de leur anatomie une réserve de graisse leur permettant de faire face à des périodes difficiles. Cette adaptation au milieu fait naturellement référence aux bosses des chameaux, eux aussi confrontés dans leurs terres d'origine à l'aridité des pâturages.

Un seul été à Bellecoste ? Deux ou trois peut-être... le nom du berger ? celui du propriétaire ? Les avis divergent mais le passage en ces lieux de ce troupeau issu de lointaines contrées ne s'est pas encore effacé des mémoires.

Sources :

Elie MALACHANNE

Raymond PRIVAT

Brunet VIALA

En visitant l'école

... avec les recensements pour guide

1911

• Une institutrice à L'Hôpital dans l'école construite en 1886 : Lucie GAUCH, 24 ans, née à Florac. L'école compte 14 élèves : 12 de L'Hôpital, 1 de Salarials, 1 du Cros.

• Une institutrice à Mas Camargues où la grande ferme a son école, au détriment de Bellecoste, grâce à un local convenant mieux au logement de l'institutrice Elise PIC, 21 ans, née à Saint-Germain-de-Calberte, et de sa sœur Berthe. L'école compte 16 élèves : 12 de Bellecoste, 4 de Camargues.

1921

• Un instituteur à L'Hôpital : Louis ROURE, 23 ans, né au Pont-de-Montvert où son père est maréchal-ferrier. L'école compte 23 élèves : 12 de L'Hôpital, 5 de Salarials, 6 du Cros.

• Une institutrice à Bellecoste : Juliette PETIT, 34 ans, née à Saint-Maurice-de-Ventalon. L'école compte 7 élèves : tous de Bellecoste.

Nota : extraits des recensements, ces chiffres incluent les enfants de 5 à 15 ans.

Sources :

Archives départementales 48

Brunet VIALA

Les petits « drôles » de Salarials

Quand une gifle en vaut deux !

Que le maître ou la maîtresse s'emballa et gifla l'élève, que l'enfant retournant chez lui s'épanche chez sa mère, et voici ce qu'il advient :

« Aquì n'as un outra, t'en faro dos ! »

« Là tu en as un autre, ça t'en fera deux ! »

Et la mère d'ajouter : « Il y a bien une raison si on t'a giflé ! »

Un casse-tête chinois.

La demoiselle est sévère. La question tombe par surprise, les chiffres claquent : « Dis, 4-4+4, ça fait... ? »

Saisi, pris de court, le petit se tait.

« Allez, sors ! Va réfléchir dehors ! »

Les petits bonheurs

Julie AGULHON est de Cocurès. Nous sommes en 1933. Elle a son logement à l'étage. Les élèves de l'extérieur posent leur manteau et leur casse-croûte au rez-de-chaussée, à gauche en entrant. A droite c'est la salle de classe.

On peut y prendre son repas ! Un bon morceau de pain de seigle avec du beurre à l'intérieur et aussi du fromage de chèvre.

La maîtresse est gentille. Il arrive qu'elle invite l'enfant de Salarials à partager sa soupe de pois chiches. Quelquefois même, c'est un gâteau préparé par ses soins : un régal... Et un vrai bonheur !

Une évasion ratée

« Je veux pas aller à l'école... Je veux pas aller à l'école... »

Il la répète souvent sa phrase, Marcel l'aîné des garçons de Salarials.

Un soir, retenu après la classe et tenté de jouer au plus fin, il a le tort de s'en vanter tout haut : « M'a puni, mai m'en vau ! » « Elle m'a puni mais je m'en vais ! »

Mademoiselle se précipite, rattrape le petit rebelle et le ramène dans la classe. Evasion contrariée, évasion ratée !

Et pourtant : le jeune récalcitrant obtiendra son certificat à 12 ans, le bel âge ; plus tard son sérieux et ses qualités de travailleur firent l'unanimité.



L'école de l'Hôpital

Rencontre avec Jean Poinsignon



Jean et Pascale se sont installés à l'année dans les Cévennes, sur le canton du Pont de Montvert.

Ils ont acheté une maison à Figeirolles, devenant ainsi mes voisins.

Jean est compositeur-musicien, il travaille sur les chants, cris et bruits des oiseaux et des insectes.

Cette démarche d'installation et cette activité particulière, m'ont donné envie d'aller le rencontrer.

Je suis donc allé boire un café chez Jean et lui poser quelques questions !

Roland Mousquès_ D'où venez-vous et depuis combien de temps êtes-vous installés ici ?

Jean Poinsignon_ Nous venons de Nancy en Lorraine, et vivons ici depuis une année.

RM_ Pourquoi s'installer dans les Cévennes ?

JP_ Pascale me les a faites connaître, car elle s'y sentait bien. Elle y randonne depuis 20 ans, elle m'a fait découvrir sentiers et richesses : en une journée de marche, on découvre une diversité de paysages, de pierres, de végétations ...

J'ai découvert un pays fort, sauvage, où souffle « un esprit ! ».

Je me suis, en quelque sorte : « converti » à ce pays.

RM_ Vous avez eu, en fait un « coup de foudre » pour les Cévennes

JP_ Oui, oui. Et petit à petit, nous avons commencé à connaître des gens et à nous faire des amis.

RM_ Quitter Nancy, pour habiter ici à l'année, ne doit pas être simple ?

JP_ En fait, je suis attaché à la Lorraine à son esprit, à mes amis, et à la carrière professionnelle que j'y ai vécue.

Mais, venir vivre ici est une aventure, un changement de vie, une rupture avec la routine !

Ce n'est, en aucun cas, une fuite !

RM_ Après une année d'installation, vois-tu déjà un changement de vie ?

JP_ A priori, on pourrait penser que nous sommes isolés, au bout du monde !

En fait : non ! Notre maison est isolée, mais nous avons de nombreux voisins sur lesquels nous pouvons compter. Je trouve qu'il existe ici une grande solidarité car c'est un pays de montagne imprégné de l'histoire des Cévennes.

Nous avons reçu un accueil très bienveillant et ressenti le « bien venus ! », qui fait chaud au cœur ... c'est essentiel !



•••

RM_ Quelles ont été les réactions de vos enfants ? De vos amis ?

JP_ Les enfants de Pascale, qui connaissaient la région, nous ont encouragé. Mes filles étaient perplexes au départ, mais elles nous ont compris, lorsqu'elles ont découvert le pays ! Quand à nos amis... ils viennent nous voir... et ne désirent plus partir !

RM_ Ressentez-vous un isolement culturel ?

JP_ Non, il y a un dynamisme et une offre culturelle beaucoup plus forte que l'on pourrait penser, au regard du nombre d'habitants ! Ici, les gens sortent facilement, à la différence de Nancy !

RM_ Qu'est-ce qui t'a surpris en arrivant dans les Cévennes ?

JP_ Le nombre de gens formidables installés et vivant là ! et l'attrance qu'exerce ce pays après l'exode rural qu'il a connu.

RM_ Pascale est, je crois, éducatrice spécialisée ?

JP_ Oui, elle projette de travailler au : « Salson », dans un lieu de vie accueillant des jeunes en difficultés.

Elle est heureuse de trouver ici une activité professionnelle.

RM_ Tu es musicien, je crois ?

JP_ Je me situe plus, comme : « musicien-compositeur » ! Au départ j'ai joué de la guitare et j'ai découvert le jazz très tôt. Il m'a émerveillé... c'était une forme de liberté, par les improvisations, le souffle ! Quand j'étais petit, il y avait près de chez nous des militaires américains. J'ai découvert la culture noire américaine et africaine, elle m'a marqué.

Il y avait dans ces bases des concerts et des clubs de jazz !

J'écoutais aussi le répertoire classique romantique : Chopin, Mozart, Bach.

Mes études de lettres m'ont conduit à écrire un mémoire sur la chanson populaire lorraine. J'en ai fait mon

premier disque. La tonalité des textes est plutôt sombre : ils parlent de la dure vie des paysans, des guerres, des épidémies ...

C'était une époque Folk , les gens s'y intéressaient, parlaient de leur culture, de la Bretagne à l'Occitanie.

RM_ C'était, pour toi, une quête littéraire et musicale.

JP_ Oui, et elle m'a accompagné dans mon travail à la radiotélévision régionale de Lorraine où je suis devenu dis-cothécaire ! J'en ai profité pour écouter tous les répertoires : classique, jazz, traditionnel (world music), musique de genre.

J'avais une boulimie d'écoute.

Dans les années 80, la télévision m'a demandé de faire des illustrations sonores pour des films ou des documentaires. Ce travail, pour associer la musique et l'image, m'a passionné.





RM_ Une sorte d'étape pour toi.

JP_ Oui. J'ai alors acheté un synthétiseur : un appareil électronique qui permet de jouer des sons qui n'existent pas. Ce fut pour moi une découverte incroyable ! Au lieu de faire de l'illustration sonore, j'ai proposé de faire de la musique originale, c'est à dire de la composition. Au milieu des années 80, un nouveau métier apparaissait grâce à la technologie : faire chez soi de la musique, des bruitages, des effets sonores, pour illustrer des images. J'ai alors, beaucoup travaillé pour ARTE et FR3.

RM_ Avec quelles conséquences pour toi ?

JP_ Cela m'a permis de commencer un travail personnel dans les années 90. Celui de la composition musicale à partir de la nature. Je me suis intéressé aux sons des animaux. On découvre tout un univers, on ouvre une porte comme Alice aux pays des merveilles !

Ma première expérience fut d'enregistrer des fourmis qui passaient sur des feuilles mortes, en amplifiant on entendait comme un bâton de pluie ! En enregistrant, il y a comme un effet loupe ! Cela permet aux oreilles d'écouter des sons qu'elles n'entendraient pas ! J'ai mis, alors, dans mon ordinateur toutes sortes de chants d'oiseaux et d'insectes. J'ai découvert que beaucoup d'insectes chantent dans les suraigus et émettent des ultrasons. La technologie nous permet d'entendre ces chants inaudibles à l'oreille humaine.

Mon truc à moi : c'est de créer des liens entre nous et la nature. Nous faisons de la musique... les animaux aussi !

RM_ Qu'as-tu fait de cette recherche ?

JP_ J'instrumentalise mes bestioles ! Je mets tous les sons au diapason (comme dans un orchestre humain au LA 440), j'accorde leurs chants informatiquement, et je peux ainsi les faire jouer ensemble.

J'en fais ma musique... avec des textures animales.

J'ai composé et fait un premier disque en 2005. Ce fut une concrétisation, une étape. Il m'a permis d'avoir de nombreux contacts et de faire une émission de radio à France-Inter avec Kriss. J'ai, aussi, dialogué avec des instruments de musique, comme le violoncelle et composé des œuvres pour des instruments (piano, quatuor...)

RM_ Ton dialogue avec la nature est très présent et permanent.

JP_ Oui, avec Pascale nous avons fait quelques grands voyages : Indes, Madagascar, Népal, Nouvelle-Zélande... où la nature est en majesté. Forêts primaires, fougères arborescentes, arbres tropicaux... On dirait qu'un paysagiste génial a travaillé. Dans les Cévennes, on peut ressentir cette euphorie qui ressource.



Festival des métiers d'art 2011

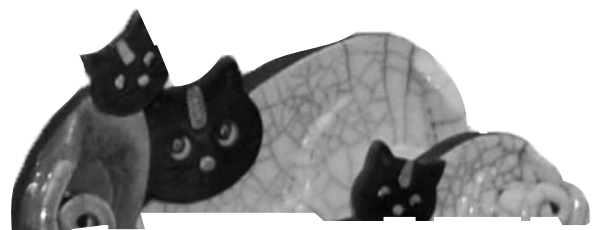
Coup de chapeau pour la troisième édition de ce festival qui assoit sa notoriété .

Matériaux nobles et objets de qualité, savoir faire et originalité... autant d'ingrédients qui, chaque année, rapprochent davantage le public des artistes de plus en plus nombreux.



Le plan du village en main, les festivaliers goûtaient au bonheur de l'exploration et de la rencontre, se laissant porter par l'ambiance conviviale et peu bruyante des rues et par la beauté des étals, le tout additionné d'une petite touche d'arts vivants. « Au départ l'idée était d'animer la Grand -rue, puis, pourquoi pas le village tout entier »... c'est ainsi que madame le Maire présentait la naissance de ce festival qui, à sa troisième édition, vient de rassembler sur trois jours quatre vingt créateurs et des milliers de visiteurs dans le bourg du Pont de Montvert. Une prouesse possible grâce à la mobilisation de l'association des artisans d'art en Cévennes (AMAC) et de la commune, mais aussi à la participation des habitants.

En effet, ces derniers, chaque année de plus en plus nombreux, acceptent d'ouvrir leurs caves et garages, donnant un cachet à la fois insolite et authentique à la manifestation ; ils sont également fiers d'héberger les artisans chez eux ou de donner simplement un coup de main. « Un festival d'échange, qui participe à la vie du territoire, et permet à chacun de se rapprocher de la source d'inspiration » précisait Eva Roelofsen, présidente de l'AMAC. Mais le savoir faire a bien plus de valeur si l'on est capable de le transmettre, et pas de doute sur les envies du public. Sur la bonne centaine d'ateliers créatifs proposés, beaucoup étaient déjà complets avant la date tandis que le plaisir se lisait sur les visages des participants. Roland Daraspe, originaire du Médoc et consacré maître d'art en 2002 en orfèvrerie et travail de la feuille d'argent, parrainait la





●●●

manifestation et animait une conférence « être artisan d'art aujourd'hui ». La présence de vingt artisans italiens montrait la force du jumelage et de l'échange entre l'AMAC et l'association Artinfiera présidée par Matéo Bonafedo. Pas question de s'endormir sur les lauriers, des pourparlers sont en cours pour donner à la maison Martin la capacité d'accueillir des artisans et artistes en résidence. Et puis, pour développer les métiers d'art inter-régions, pourquoi ne pas utiliser le sentier Stevenson comme vecteur. André Mallet encourageait une telle initiative, susceptible d'être soutenue par MACEO (Association chargée de revitaliser le Massif Central) dont il est le président. Félicitations à tous ceux qui se sont mobilisés pour que ces trois jours soient une réussite.

■

Odile RIVAL



Valorisation touristique du patrimoine culturel protestant

La brochure « Au pays des premiers camisards » vient de sortir !...

Première brochure de la collection Patrimoine, elle s'inscrit sous le titre générique « Les chemins de la liberté », large chapeau qui pourra abriter l'histoire huguenote, pourquoi pas celle du maquis ou d'autres encore....

Mais parlons des réalités



Panneau placé devant la façade de la maison Rampon

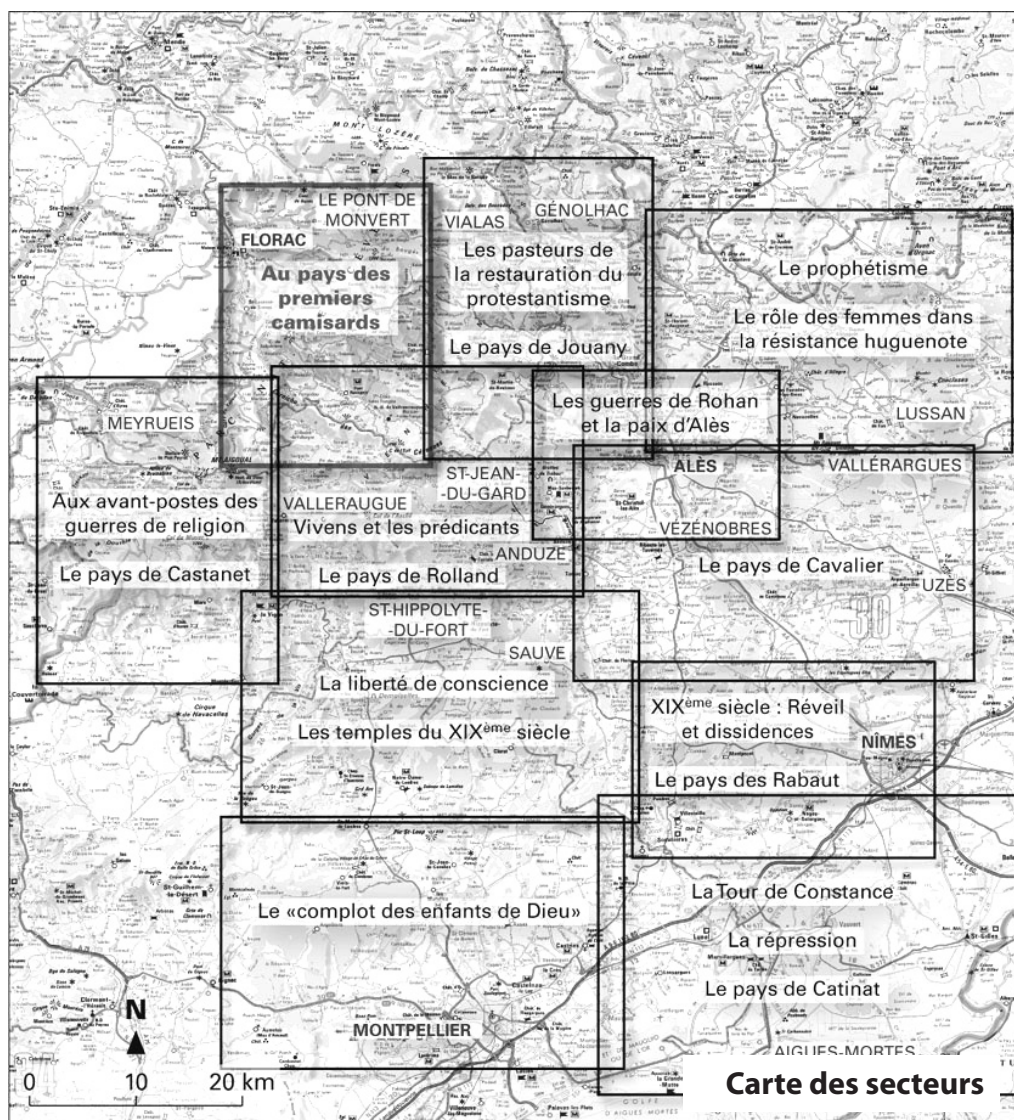
Quelle était l'idée de ce projet qui vient d'aboutir ?

Il s'agissait de proposer à nos visiteurs une découverte du pays à travers son patrimoine huguenot-camisard. Une histoire à connotation spirituelle qui a aussi une dimension culturelle forte, imprégnée de valeurs humanistes, touchant aux Droits de l'Homme et à la liberté de conscience. C'est également un sujet sensible, au caractère identitaire singulièrement revendiqué.

Cette idée, qui a démarré à la suite de la commission d'action du Club Cévenol tenue à Florac en novembre 2005 et de souhaits exprimés sur le territoire par des visiteurs en quête de lieux de mémoire et de connaissances, a mis cinq années pour aboutir.

Un tel sujet ne pouvait être traité qu'en lien étroit avec le territoire et dans une grande rigueur scientifique. Un comité de pilotage, composé des historiens liés à cette période (Philippe Joutard, Jean Paul Chabrol, Patrick Cabanel, Pierre Rolland, Henry Mouisset), mais aussi d'érudits, élus, offices de tourisme, habitants a été créé.





La commission culture du Parc national des Cévennes, présidée par Daniel Travier, a également apporté sa caution.

Le territoire concerné par cette histoire, allant des pentes du Lozère à Montpellier et Aigues mortes, il est vite apparu évident qu'il fallait étudier une offre sur sa totalité mais en effectuant un découpage en secteurs bien caractérisés. De plus, s'agissant d'un produit touristique, il était important de dimensionner chaque secteur, par rapport à ce que peut parcourir un visiteur qui séjourne une semaine.

Ainsi onze secteurs potentiels ont été définis sur la carte par les historiens, et à chacun d'eux une thématique a été attribuée : un système susceptible de donner au visiteur satisfait par un premier contact l'envie de venir poursuivre sa découverte.

Un travail partagé

Le travail de création puis de réalisation s'est alors mis en marche. Nous avons oeuvré sur le premier secteur, allant du canton du Pont de Montvert à la vallée française. Nous l'avons identifié sous le titre « Au pays des premiers camisards », eu égard aux sites qu'il porte et aux événements qui s'y sont déroulés en 1702, moment du début de la guerre des camisards.

Si le projet a été porté par la Communauté de communes « Des Cévennes au mont Lozère », pour le compte des communautés de communes « Pays de Florac », « Tarnon-Mimente », « Hauts Gardons » et « Vallée longue/Calbérois », le contenu historique a été apporté par Henry Mouysset, spécialiste de cette période, tandis que j'assurais, pour le compte du Parc national des Cévennes, le travail d'animation, de coordination, écriture des textes pratiques, suivi d'édition et de réalisation. Ceci avec l'aide précieuse de Daniel Travier et la collaboration de nombreuses personnes.



Randonnée aux trois Fayards

Donner au visiteur la possibilité d'accéder aux faits, de s'imprégner de l'esprit des lieux...

Offrir à nos visiteurs une nouvelle forme de découverte du pays, au contact de beaux paysages et de lieux porteurs de mémoire, tel était le but. Le rendu final est multiforme : une brochure ouvrant l'accès aux sites retenus, un itinéraire pédestre caractérisé et des panneaux historiques disposés sur certains sites. De façon pratique, tous les lieux liés à l'histoire huguenote ont été inventoriés. 26 ont été retenus par le comité de pilotage, en veillant à leur pertinence et à leur cohérence mais surtout à la non-redondance au niveau de leur contenu. Autres critères importants : la possibilité d'accès, la répartition géographique et l'aspect esthétique. Bien que le thème des premiers camisards, c'est à dire les événements de 1702, ait été choisi pour ce premier secteur, il était difficile de passer sous silence des sites présents sur le territoire, majeurs pour les habitants ou les élus, sous prétexte qu'ils parlaient de faits de 100 ans antérieurs ou postérieurs à 1702 ! Deux couleurs différentes ont permis de les distinguer.

Une brochure de « terrain »

Son format -13 cm/21 cm- la rend facile à emporter à la main ou dans le sac à dos. Dès les premières pages, le texte de Philippe Joutard dresse les grands traits de cette histoire ; on le retrouvera sur toutes les brochures de la collection à venir, tandis que le texte signé Henry Mouysset invite à découvrir cette tranche précise d'histoire qu'est le début de la guerre des camisards. Puis une page est consacrée à chaque site avec des photos, un renvoi sur la carte centrale pour faciliter sa localisation, un texte décrivant les faits précis qui s'y sont déroulés, un texte pratique proposant un guidage pour s'y rendre en voiture ou à pied. Une consigne sage avait été donnée de ne pas créer de nouveaux sentiers, générateurs de travaux d'entretien pas toujours bien assurés. Ainsi les propositions

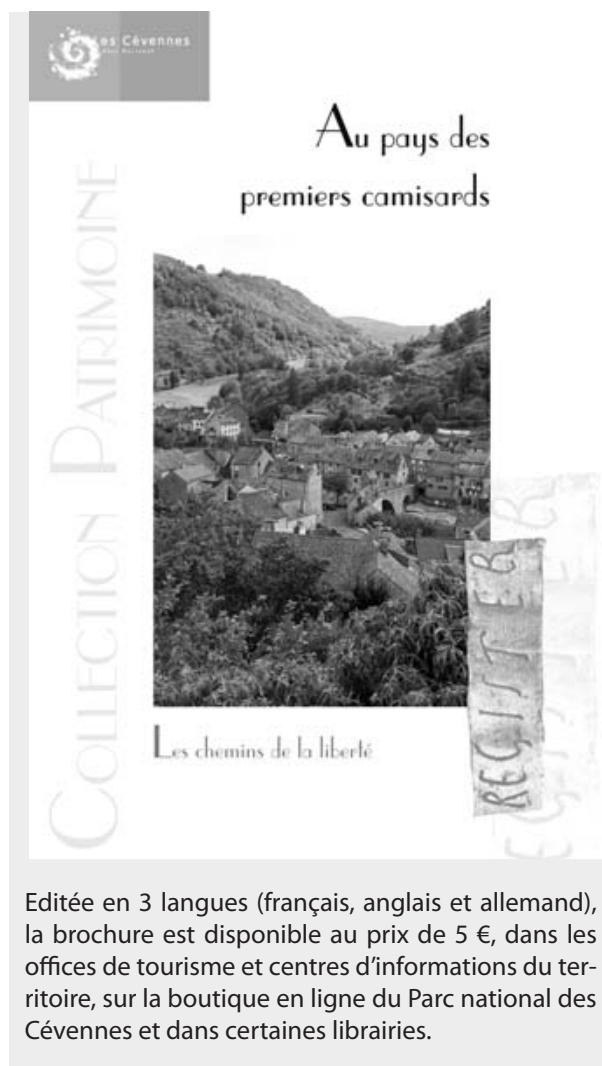
pédestres renvoient sur des boucles existantes et décrites par ailleurs. Si le contenu historique est volontairement concis, c'est dans le but d'être accessible au plus grand nombre. Notons cependant qu'une bonne bibliographie figure en fin d'ouvrage, susceptible d'assouvir la soif des plus curieux.

Des panneaux historiques

Placés sur certains sites, ils ont un angle d'approche différent ; en effet ils comportent des récits, relations, textes ... écrits par des témoins à l'époque des faits.

L'itinéraire reliant Barre des Cévennes au Pont de Montvert

Emprunté par les « premiers camisards » en juillet 1702 pour venir délivrer les jeunes fugitifs tenus prisonniers au Pont de Montvert par l'abbé du Chaila, cet itinéraire nous a paru majeur pour cette histoire. Long de 28,8 km il est décrit précisément dans la brochure et proposé sur deux jours de randonnée avec une étape possible en gîte. ●●●



Editée en 3 langues (français, anglais et allemand), la brochure est disponible au prix de 5 €, dans les offices de tourisme et centres d'informations du territoire, sur la boutique en ligne du Parc national des Cévennes et dans certaines librairies.





réalisations était ensuite pour nous, une excellente occasion de lancer un véritable appel aux bonnes volontés car si la brochure « Au pays des premiers camisards » est bien là, elle couvre seulement un secteur. Partout où les populations souhaiteront également mettre en valeur leurs lieux de mémoire et leur patrimoine huguenot-camisard, d'autres brochures pourront voir le jour, développant chaque fois un nouveau thème. (voir carte des secteurs p.22)



Odile RIVAL



Un projet à poursuivre

La journée d'inauguration, le 2 juillet au Pont de Montvert, a rassemblé de nombreux passionnés qui ont suivi avec beaucoup de plaisir la randonnée aux Trois fayards accompagnée par Henry Mouysset ou la visite du village que j'avais axée sous l'angle de cette histoire. Le moment de la présentation officielle des

L'association «L'Espinas» passe le relais.

« En 1862, un instituteur visionnaire de St Andéol de Clerguemort souligne déjà : le besoin de la création d'une auberge dans la commune, de l'ouverture d'une boutique, car il n'y en a point pour servir de point de rendez-vous »

Dimanche quatorze août 2011, quelques uns des membres fondateurs de l'association « L'Espinas » se sont réunis chez son président Vincent Leymarie, à Poussiels. Une fine pluie en fin d'après midi avait rafraîchi l'atmosphère et éloigné une tendance à l'orage. Depuis un ou deux ans on se demandait quoi faire de cette association et des fonds qui dormaient sur son compte, et c'est au cours de l'apéro concert du jeudi précédent au moulin de Bonijol, sur la commune de Vialas que s'est décidée l'organisation de cette réunion.

La question centrale posée dès le début de la discussion concernait la pérennité de l'association. L'article premier de l'association fondée le trois août 1997 est porté à la lecture.

* Reconstruire le hameau de l'Espinas

et lui redonner vie en respectant son identité historique, culturelle et humaine. Autrefois point de passage et relais, il redevient un lieu de rencontre, d'échanges et de tolérance ;

* Permettre la transmission du patrimoine et des connaissances. L'Espinas est une structure ouverte aux projets des habitants du canton du Pont de Montvert ;

* Veiller à ce que l'installation d'une vie permanente et les activités engagées dans le cadre des projets concilient réalité économique et respect de l'environnement.

Le bilan moral fait ressortir l'important travail réalisé entre 1997 et 1999 qui a été la rédaction du projet d'aménagement de l'Espinas, avec pour résultat positif l'intégration du projet au programme d'aménagement du Parc National des Cévennes. Il est

également fait un point sur la situation du hameau aujourd'hui :

* La partie aval de la route en bail emphytéotique entre la SCIC Bois 2 mains et la communauté de communes : le bâtiment mis hors d'eau, une plateforme permettant le travail du bois en première transformation et sa piste d'accès taillées dans les terrains en contre bas de la route ;

* Les jardins situés en partie amont en bail reconductible entre l'association « épi 2 mains » et la commune de St Andéol de Clerguemort ;

* Le projet de l'association Artisans Bâisseurs Pierres Sèches d'installer une école de la pierre sèche utilisant notamment une partie bâtie en amont de la route.

* L'installation par la commune du réseau électrique et de compteurs. S'exprime l'évidence que le hameau de





l'Espinasson reste un carrefour d'idées et de projets, que le contexte des lieux ne les rend pas faciles à mettre en œuvre et que la question de l'eau n'est pas résolue à ce jour.

Il s'en conclut un bilan plutôt positif en concordance avec les objectifs rappelés en début de réunion. Cependant le sommeil avéré depuis quelques années de l'association soulève la question de son utilité aujourd'hui. Le tour de table témoigne d'une part de la volonté de dissoudre l'association, mais surtout de rechercher une solution pour que soient préservés les objectifs fixés en 1997. C'est un peu le « cœur » de chacun des membres qui s'est exprimé. La commune, propriétaire des lieux, et le Parc National des Cévennes pourront veiller à la réalisation de ces objectifs.

Une dissolution de type automatique (effectif minimum atteint) semble être la solution qui convient le mieux. Le solde du compte sera attribué à l'association Artisans Bâisseurs Pierres Sèches, à l'association du moulin de Bonijol et à l'association Epi 2 mains à part égales, ces trois structures ayant un objectif en concordance avec ceux de l'association l'Espinasson.

Les plans cotés du hameau réalisés par Alain Ventura et Stéphane Clarisse en 1997 seront scannés, et amenés en mairie de St Andéol de Clerguemort.

Une excellente soupe au pistou fut très appréciée des convives, en harmonie parfaite avec la fraîcheur de la soirée.



S. CLARISSE

Membres présents :

Daniel Mathieu
Claudette Mathieu
Vincent Leymarie
Roland Mousquès
Christelle Hypace
Pascale Filliau
Stéphane Clarisse

Excusés :

Janne et Alain Brasseur





Nous tenons à remercier chaleureusement Régis pour le cœur et l'énergie avec lesquels il s'est investi sur le centre depuis sa création et pendant 2 ans, contribuant à la réussite de ce projet à grand renfort de bonne humeur. Les enfants surtout ont été déçus de son départ, ils gardent de très bons souvenirs de sa présence parmi eux, compagnon de jeux bienveillant.

Du côté des ados :

Le projet d'accueil des jeunes du canton a démarré au quart de tour: ils se retrouvent un vendredi soir sur deux dans un local mis à disposition par la mairie du Pont de Montvert (maison du mont Lozère). Le premier séjour s'est déroulé à Laguiole en février dernier, 4 jours au ski, possible notamment grâce à l'association ARNICA qui a fait don d'un budget conséquent, provisionné justement pour des actions en faveur des ados. Depuis, les jeunes ont su s'organiser pour récolter des fonds, avec entre autres les journées « lavage de voitures » qui laissent présager de leur inventivité et de leur persévérance pour financer les projets de sorties. Un autre séjour, à Gruissan au bord de la mer les a réunis début juillet. Clémence est présente à leur côté, elle les accompagne dans un climat de confiance réciproque et d'autonomie. Une journée à Montpellier est déjà prévue et des envies de concerts mûrissent.

Bientôt ils trouveront eux aussi un nom à leur image pour les distinguer au sein de l'association.

Le groupe ne demande qu'à grandir , faites passer le mot aux jeunes (par sms !)

Une journée de rencontre a eu lieu le samedi 10 Septembre à Cassagnas pour réunir les gens de l'asso, parents, enfants, salariés, bénévoles, autour d'une balade contée et d'un apéritif et pique-nique partagés. Un moment convivial pour faire connaissance d'une vallée à l'autre, nous étions peu nombreux proportionnellement au nombre d'adhérents mais suffisamment pour passer un bon moment, riche en échanges.



Vous pouvez retrouver les infos de trait d'union sur le blog :
assotraitdunion.over-blog.com

- jours et horaires d'ouvertures des crèches
- le programme du centre de loisirs
- comptes rendus, projets....

Mais aussi sur le site de la communauté de commune :
<http://cevennes-mont-lozere.fr>



Amélie MATHIEU

●●●

Subte, la bèstia se calèt detras un pudis que sas fruchas rojas serián lo gardamanjar de las tridas e dels rainals. Es que m'aviá sentit ? Me semblèt pas possible estent qu'èra a contravent. Agüeri tanlèu la responsa per que d'un còp levèt la testa endarrièr, durbiguèt lo morre e los uèlhs a fuòc e a sang, escupiguèt una crida a far petar sa ventrada.

Coma un ilhauç traversèt un camp d'airarets per cassar lo concurrent que paressiá mas jove e s'apreparava a braconar una cèrvia. L'encontra durèt pas : còsta contra còsta, las banas en darrièr, la testa relevada, trotèron l'un contra l'autre, laç contra laç coma un parelh de buòus atelats a un carri, cadun esperant la feblesa de l'autre; aquò podiá pas durar. Subtament lo cèrvi al còl de brau quitèt la joncha. Lo vièlh aprofèchèt d'isolar la cèrvia la mai bèla que braconèt als bèles uèlhs vesents. Lo vencit aviá compres qu'èra pas encara son ora e trescolet, despièchat mas èra segur que saupriá esperar : un jorn lo vièlh, uèi al suc de son desenvolopament, perdriá sa fòrça tota, sa temeritat tota, son orguèlh tot e dintrariá en solesa, tot achalhat, e qu'adonca li laissariá l'ardada en eretatge. Dempuèi aquel jorn, fòrça temps a colinat ; ai pas jamai viscut de moments tant estranhes, tant fòrts, tant esmovants ; uèi, vint annadas aprèp, una causa me tafura perque las cridas d'un còp èra que se repercutissián de serres en valats, de quilomestres a l'entorn, mai d'un còp a estre galinat, aquelas cridas existisson pas pus.

Soudain l'animal s'arrêta à côté d'un sorbier garni de fruits rouges qui seraient le garde manger des grives migratrices et de quelques renards. M'avait-il reniflé ? Cela me semblait impossible car j'étais placé à contre vent. J'eus de suite la réponse : d'un geste brusque, il releva la tête en arrière, ouvrit sa gueule et décrocha un brame à faire éclater ses entrailles.

Comme un éclair, il traversa le champ de myrtilles pour chasser le concurrent qui paraissait plus jeune et qui se préparait à braconner une biche. La rencontre ne s'éternisa pas : flanc contre flanc, les bois obliqués vers l'arrière, ils trotèrent l'un contre l'autre comme une paire de bœufs attelés à un char, chacun espérant une défaillance de l'autre. Cela ne pouvait pas durer ; subitement le cerf au cou de taureau quitta l'attelage. Le vieux profita de ce moment pour isoler la plus belle des femelles et la braconner au vu et au su de son concurrent. Le vaincu qui avait compris que ce n'était pas son heure se retira mais je restais persuadé qu'il saurait attendre : un jour, le vieux, aujourd'hui au sommet de sa forme, perdrait toute cette force, toute cette témérité, tout cet orgueil et finalement il entrerait en solitude, lui laissant la harde en héritage

Depuis, bien des jours ont passé mais je n'ai pu assister à des moments aussi extraordinaires, aussi forts, aussi émouvants. Aujourd'hui, vingt années après, une chose m'interroge car ces brames d'Antan qui se répercutaient de montagnes en vallées, des kilomètres à la ronde, parfois à vous donner la chair de poule, ces brames là, n'existent plus.

■
Alan PANTEL

■
Alain PANTEL



Alexandre Jollien

Alexandre Jollien est un écrivain suisse romand né à Savièse le 26 novembre 1975. Etranglé à la naissance par son cordon ombilical, Alexandre Jollien est un miraculé qui ne sortira pas indemne de ce périple natal. Handicapé, il brave les obstacles qui se dressent sur son chemin. Les écoles spécialisées s'imposent à lui mais elles sont loin de tarir la soif de connaissance qui sommeille en lui. Passionné de philosophie, Alexandre Jollien poursuit ses études à la faculté des lettres de l'université de Fribourg en Suisse mais également au Trinity College à Dublin où il apprend le grec ancien. Il consacre dès lors sa vie à la philosophie et à l'écriture, ce qu'il nommera la connaissance par la souffrance.

Véritable alchimiste, il a fait de son handicap, sa douleur, une force salvatrice qui nécessite un combat quotidien, lequel doit être entretenu dit-il comme une flamme à la merci du moindre souffle.

« À la base, pour moi, il y a eu cette confiance aveugle de mes parents qui ont reçu un enfant handicapé et ont voulu en faire un être vivant. Ils ont fait confiance à la vie, ils m'ont donné confiance en moi. Rien ne me prédestinait à sortir de mon institut spécialisé sinon mes parents et mes amis. Lorsque l'on a eu une confiance fondatrice, l'espoir devient un instinct de vie. »

« Ce n'est pas la souffrance qui est bonne, c'est ce que l'on en fait ; ce sont les moyens que l'on met en place pour l'assumer, pour l'appivoiser. La souffrance en elle-même est stérile. Elle est l'ennemi absolu et il faut tout faire pour l'annihiler. Mais si cela n'est pas possible, il faut lui donner un sens.... Tôt ou tard la souffrance arrive, s'impose. Notre rapport au monde se bâtit avec elle, contre elle. Compagne ou adversaire, elle est présente. Parler de la souffrance ne va pas sans craintes et tremblements. Car rien de pire qu'une souffrance vécue au jour le jour, qu'une solitude subie au fil des ans. »

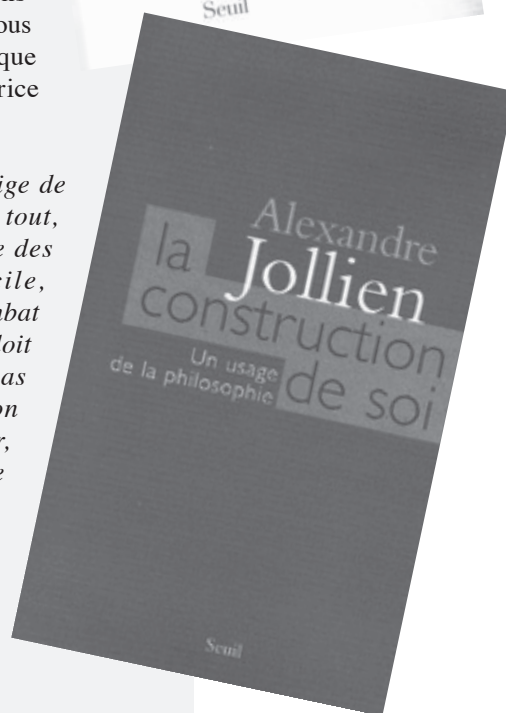
Alexandre Jollien nous fait surtout considérer le handicap comme une richesse, il est avant tout une différence qu'il faut faire accepter, car le fantasme de normalité, comme il le traduit si bien dans ses livres, n'appartient qu' à ceux qui se nomment, à tort, valides.

« Le handicap m'a ouvert à la vie : ce n'est pas pour ça que la vie quotidienne d'un handicapé doit être plus dure qu'une autre. Il ne s'agit pas de justifier la douleur. Je suggère seulement de la mettre à profit pour qu'elle ne prenne pas le dessus. Et comment ce combat se gagne-t-il ? Par la joie et par la légèreté. »

« Devenir léger, ne pas se laisser alourdir par les coups du sort, rester léger, fragile, vulnérable à l'endroit de ce qui blesse, ne pas chercher à se protéger contre tout. Car bien souvent la protection, le bouclier que nous forgeons de nos mains meurtries nous coupe de la réalité, nous isole. Les remèdes que nous opposons au mal s'avèrent souvent plus nuisibles que le mal lui-même. »

La notion de joie est centrale dans sa démarche philosophique, celle-ci donnant tout son sens au joyeux combat auquel il nous invite, nous dirions même que chez lui la joie est conductrice de vérité.

« Joie de connaître qui exige de l'homme de tirer profit de tout, même de la douleur, même des tourments. Tâche difficile, redoutable... Le joyeux combat que représente l'existence doit proposer une réponse, ne pas abdiquer devant la question du mal. Comment l'assumer, comment composer avec ce visiteur inopportun ? Là encore, nulle recette, aucune réponse toute faite. Je dois vivre chaque heure avec elle. En veillant. La souffrance bien souvent aigrit, rétrécit. Bientôt, c'est la vie entière que je hais à cause d'elle. »

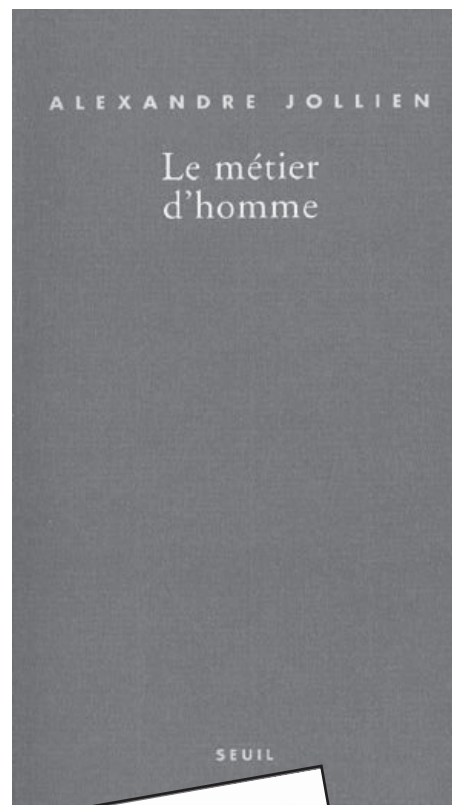


Vous l'aurez compris, on ne sort pas indemne de la lecture d'Alexandre Jollien, tant l'écriture qui l'anime est tissée avec les mêmes fils qui lui ont servi chaque jour à combattre et penser. Entre sa parole et ce qu'il vit, il ne semble n'y avoir aucune distance comme s'il avait nettoyé la langue de tout ce qui pouvait maquiller, faire mentir la vérité nue de son expérience. A le lire, on se dit que si la vérité est cette bienveillance pour soi-même, alors celle-ci permet de parvenir à la générosité du don de soi. Et son oeuvre ne néglige aucune occasion, ne ménage aucune force ou faiblesse pour mieux se connaître, pour mieux saisir ce qui en chacun est d'une radicale et si touchante singularité.

« Ma démarche chaloupée, mes gestes amples et brusques, mon élocution anormale, saccadée attirent souvent l'attention du badaud désœuvré. Dès lors les yeux se font moqueurs, quelques doigts se pointent. La tentation est grande de s'isoler, de fuir, de me blinder contre ces regards. Pourtant la sensibilité qui me fait souffrir me donne aussi accès à des réalités délicieuses : grâce à elle, je savoure les plaisirs de la rencontre. A cause d'elle je souffre des jugements réducteurs. La légèreté, seule arme à opposer aux blessures requiert une audace de chaque instant. Devenir léger, c'est lutter contre ce qui aigrit, pressentir que la révolte enferme, isole et secrète bientôt la haine de soi. Qui adopte la légèreté accepte le sort après avoir tout tenté pour éradiquer son ombre. Ce miracle s'accomplit parfois chez tel vieillard qui contre vents et marées poursuit son combat joyeux en dépit des adversités. On la trouve sur tel enfant meurtri qui au cœur des difficultés devine combien les rencontres sont précieuses. Rien de pire qu'une souffrance subie dans la solitude. »

Cet effort face la difficulté, cette victoire sur soi-même malgré la souffrance nous rapproche presque de l'exploit sportif (le dépassement de soi, l'exemplarité de la volonté, du courage, de l'abnégation, l'affranchissement joyeux de la douleur). Malgré sa souffrance quotidienne, Alexandre Jollien nous répète que la vie est un cadeau somptueux et devant l'immensité de ce cadeau, il n'y a qu'une façon de l'honorer, c'est d'affirmer ce presque rien qui nous tient debout et qui est presque tout. Être acteur de sa vie, à chaque instant. Vivre est à ce prix, ne jamais faire semblant, continuer à ressentir tout ce qui se présente, à aimer tout ce qui nous arrive, la joie de vivre est le seul engagement qui vaille, parce qu'elle englobe la souffrance sans lui laisser le dernier mot. Elle est une manière d'aérer la douleur, de la plier à la gaieté du rythme de la vie. Vous l'aurez compris, il faut lire absolument Jollien pour retrouver cette joie qui anime et dont les effets bénéfiques sur le lecteur sont comme une planche de salut, une précieuse leçon de vie.

■
Christophe BLANGERO



Fraissinet conseil municipal du 17 juin 2011

Tous présents sauf excusés Gilbert ROURE, Thierry MAZOYER. Secrétaire Nils BJORNSSON LANGEN

Séance extraordinaire *

Jean Pierre ALLIER (Maire) et Gilbert ROURE (1er adjoint), seuls candidats ont été élus à bulletins secrets et à l'unanimité (9 voix sur 9 votants) comme délégué titulaire et suppléant pour le vote des sénatoriales. (Eugène Durand, doyen, ayant procédé au dépouillement et à la publication du résultat).

Séance ordinaire

- Adoption à l'unanimité du compte rendu du conseil municipal du 27 avril 2011
- Point sur les travaux :
- Les murs de Viala et de Plaisance sont terminés
- Ont été effectuées la viabilisation du lotissement privé Dubost (Maisons de Mrs Rouffineau, Caron et Mme Gery) et au dessus, des terrains dont celui d'Eliane DEBIERE
- le Goudronnage du Viala par l'entreprise TPCR se fera en juillet
- Plusieurs certificats d'urbanisme ont été demandés
- Remise en état des chemins de Mallebrière et du Coulet à la Brousse terminée
- Attente d'accord du PNC pour le bétonnage de la rampe du chemin de Mallebrière
- Les travaux faisant suite à l'incendie de l'ancienne école de la Brousse ont commencé pour être terminés fin août. Les différents assureurs se sont mis d'accord pour une indemnisation de 18000€ (coût des travaux : 23000€)
- Une réunion EDF, SDEE

éclairage public, SDEE moyenne tension, commune, INEO sur la mise en souterrain des réseaux à Finialette a eu lieu. France Télécom, absent à cette réunion a transmis une convention intéressante (Les travaux FT seront financés à plus de 80%). Le 11 juillet, l'électricité sera coupée de 8h à 17h à Finialette. Un courrier sera envoyé à France Télécom pour leur demander de respecter la propriété privée.

- Les plaques de rues ont été apposées à Runes, le Viala et Racoules et vont l'être dans les autres villages. Il y a des problèmes d'adresses dans la commune et principalement pour Fraissinet et il faudra préciser « Fraissinet Village »
- Monsieur GERBAL a un projet de réalisation de 4 à 6 gîtes chalets sur Fraissinet et a suscité une réunion qui a eu lieu avec les responsables de la DDT et des Bâtiments de France.
- Pour la maison de Marie, nous avons les subventions du conseil général et de l'Etat, nous attendons celle de la Région, à ce propos Mr Bertrand, vice président de la région, va faire le point avec la région pour voir ou en sont les différentes aides de la région
- Les captages AEP (sources d'eau) ont été approuvés par le préfet le 10 juin. Affichage du document sur les panneaux.
- Les dossiers du PLU (Plan Local d'Urbanisme) ont été envoyés à 9 bureaux d'études pour propositions. Une convention Etat/Commune a été signée pour l'aide gratuite sur le suivi de l'étude du PLU
- Fascicule sur la TV numérique (TNT) : Il sera affiché sur les panneaux. En périmètre ABF il faut déposer une demande auprès de l'ABF
- L'ADSL sera raccordé dans un mois (La Brousse)
- Communauté de communes :
- Réunion sur le SCOT le 29 juin à 9h30 à Saint Frézal
- Convocation d'un comité de pilotage pour la réalisation d'un

centre d'accueil temporaire pour handicapés au pré du moulin le 12 juillet

- Pas d'avancées sur les gîtes chalets du pré du moulin
- Changement des ampoules en ampoules basse consommation pour les lampadaires à prévoir ; changement des boules de lampadaires à Plaisance et Bellevue voté et prévu pour septembre
- Ne pouvant obtenir depuis 2 ans la maquette du panneau détérioré à la cascade de Runes, il sera remplacé par Jean Pierre et Nils par un autre.
- Théâtre clandestin prévu à Runes avant le 10 août, date à définir (23 juillet ?)
- Réunion débat avec la population communale au Viala le 5 août

* Il a fallu réunir en séance extraordinaire a nouveau le conseil le 21 juin entre 12h30 et 13h pour élire un 2^{ème} et 3^{ème} suppléant (les 11 conseillers présents ont élus à l'unanimité Dominique Molines et Yves Commandré).

Fraissinet conseil municipal du 6 juillet 2011

Présents tous sauf Marie Lion + Rival, Giral et Morvan du PNC

Présentation et débat sur la charte: (pour une durée de 15 ans) : Approuvée après tour des communes « cœur » le 17/10/2011, par le CA du PNC, puis transmise à tous pour modification, puis réapprouvée en début 2012, puis Enquête Publique, puis modifiée. 3^{ème} version transmise au Conseil d'État avant approbation définitive début 2013.

2 volets, 1 volet réglementaire zone « cœur » : proche de l'actuel : éco-buage autorisé sauf zones humides et chaos granitiques; enrochements autorisés pour murs ou clôtures en respectant le paysage, entretien des chemins sans autorisation mais rectification ou modification soumise à autorisation; pour les prises respect strict de la loi sur l'eau (seules autorisées les prises entretenues et officielles). L'habitat des agriculteurs, voire la construction (fermes, chambres d'hôtes, etc.) est autorisé en zone cœur ; retenue colinaires à réfléchir.

2^{ème} volet projet de territoire avec engagement volontaire (début 2013) des communes avec trois obligations (document d'urbanisme, réglementation sur la circulation sur chemins des véhicules motorisés et réglementation de la publicité) et un engagement moral sur tourisme durable, pierres sèches, patrimoine, ... avec nomination d'un référent.

Pour la chasse seule modification notoire l'extension du nombre des invités (de 10 % à 50 % du nombre des chasseurs du territoire).

Le CM a demandé que zones humides et zones de chaos fassent l'objet d'un débat avec les agriculteurs (pas de petites taches ne permettant plus de faire des éco-buages), que les dossiers de travaux soumis à autorisation puissent être instruits rapidement et que toutes les études d'impact ou d'incidences soient prises en charge par le PNC.

SIVU de l'Estournal: le CM vote à l'unanimité le maintien du SIVU de l'Estournal. Une autre délibération est prise pour demander le rattachement de Vialas à notre Communauté de Communes.

Vente du terrain n° 5 de la ZA à M Guion, voté à l'unanimité. PLU: le CM vote à l'unanimité le choix du Bureau d'études Synergie et le programme de financement de cette opération

(DM du budget) Dépenses 35 000 € TTC (25 000 € HT pour le bureau d'études retenu le Cabinet Synergies de Montpellier, même cabinet que celui du Pont de Montvert, soit 30 000 € TTC + 5 000 € de frais divers liés à la publicité et aux enquêtes). Recettes 15 000 € (60 %) + 2 000 € pour frais divers de l'Etat (DDT) + 3 000 € du Conseil Général, 3 000 € du PNC, 12 000 € de la commune (20 % + la TVA).

Chemin rural à Runes et desserte en eau non potable de terrains agricoles: Ces projets représentent un réel intérêt pour les agriculteurs. Le montant des travaux reste très importants (17 000 € HT et 20 000 € HT) et nécessite l'obtention des aides nécessaires. Le conseil décide la réalisation de ces opérations sur budget 2011 et 2012 et charge le maire de trouver les financements optimaux en concertation avec les agriculteurs du secteur. Point sur les travaux : Les travaux de viabilisation et de goudronnage du Viala sont finis. Les travaux des murs de Plaisance aussi. La modification des éclairages de Plaisance et de Bellevue sera faite en septembre. Le maire a écrit à Begon pour les arbres et a demandé à Vincent de couper un bouleau situé à côté du lampadaire. Le logement sinistré de la Brousse est en voie d'achèvement.

Inauguration de la CUMA avec le président de la Région: le CM tient à remercier tous les agriculteurs présents qui ont montré tout l'intérêt de ce type de projet et pour l'intervention faite lors de cette inauguration (préparée la veille) qui montre leur implication (agro tourisme, agro pastoralisme, valorisation des productions, ...). La rencontre- négociation en mairie de Fraissinet de Lozère, ce jour-là entre les cinq présidents départementaux (Pouget pour la coordination rurale, Valentin et Molines pour la FDSEA, Savajols pour la Confédération Paysanne, Aigouin pour le

MODEF, Bouniol pour le CDJA) le Président et le Directeur de la Chambre d'agriculture (Mirman et Chaballier) qui sont tombés d'accord lors d'une réunion, eux aussi la veille pour une aide directe à l'UGB, et les responsables de la Région : Président et directeur de cabinet, Bourquin et Gozlan, Vices présidents chargés de l'agriculture et de la montagne, Verdier et Bertrand, directrice de la direction régionale de l'agriculture, et les élus du territoire, a été un moment fort dans la crise de la sécheresse et la Région a montré sa solidarité (1.5 M d'€ pour à terme 138 000 UGB mais aujourd'hui seulement 50% des communes sont classées en calamités agricoles + 90 000€ pour les trois organismes organisateurs de l'achat paille et maïs (GALA, Chambre et APAL).

Comité de pilotage du centre d'accueil de groupes autistes et autres handicaps au Pré du moulin : Réunion constructive, le 12 juillet et unanimité des participants et des organismes support (ARS, RESEau de SANTé du Pays Cévennes, ...). On va proposer une visite d'un centre en Ardèche et puis la Com Com choisira un architecte pour un APS (2 unités avec pour la première une dizaine de chambre, + cuisine salle commune et salle de soins et une deuxième avec dix chambres, si possible de plain pied, optimisation des coûts d'entretien avec un projet de maison passive pour pouvoir derrière accroître les recrutements qui resteront faibles : 2 à 3 personnes maxi). Visite de Jacques Blanc : Même si cette tournée reste pré électorale, en bon républicain que nous sommes nous lui avons présenté nos dossiers en montrant notre implication dans le classement de notre région au patrimoine mondial de l'humanité.

Réforme de la TLE : cette taxe va être remplacée par la Taxe d'Aménagement avec un taux qui pourra être modulé sur des secteurs à aménager.

Divers : Il faut prévoir d'aménager des emplacements pour un conteneur d'ordures à l'entrée de la ZA (créer), près de la maison de Yves Commandré (existant) et améliorer le sol devant la maison de Roger Commandré (existant). Il faut supprimer le compteur au réservoir de javellisation de Runes. L'ouverture du Bureau de Poste du Pont de Montvert devient aléatoire d'où courrier du maire et pétition lancée. Le Haut Débit arrive enfin début août 2011. Deux demandes en instance, un éclairage public à la Brousse, chemin du Coulet et abri bus demandé pour dans deux ans au bas de la route du Viala (étude avant décision). Détériorations publique (à nouveau un conteneur OM) et privées, nombreuses à Runes, plainte à été déposée avec enquête de gendarmerie.. Le Spectacle du Théâtre clandestin a été une réussite malgré le froid et même la pluie à la fin (50 personnes). Les travaux de la RD 35 entre les Fourches et Pont Runés, commencent fin Août (Entreprise Galta) avec des possibles fermetures de circulation (10 jours sur 3 mois). Le recensement : on est passé de 219 à 236 habitants permanents.

Pont de Montvert conseil municipal du 27 mai 2011

Présents : *Sophie Pantel, Cathy Pantel, Maryse Brès, François Folcher, Maurice Plagnes, Frédéric Folcher, Alain Jaffard*
Excusés : *Rachel Cayrac, Yves Elie Laurent, Delphine Desnaud, Albert Douchy*
Secrétaire de séance : *François Folcher*

- 1- Points sur les travaux :
 - 1.1- Pré Platon : La réception des travaux du lotissement a eu lieu le 10 mai 2011 ; le dépôt des pièces est en cours chez le notaire, maître Pottier ; la vente et l'acquisition des lots pourront avoir lieu à partir de juin 2011 (selon avancement du notaire). Le permis de construire des maisons a été déposé le 16 mai 2011. Le démarrage des travaux est prévu pour la mi-juin avec un délai d'exécution de 13 mois.
 - 1.2- Travaux du quai : assainissement et goudronnage. Les enduits bicouches et les enrobés à chaud ont été réalisés le 17 mai. La mise à niveau des bouches à clé et regards est prévue pour les 6 et 7 juin 2011. Les problèmes d'évacuation d'eau de la terrasse de « la Casba », de la cour arrière de la mairie, de la rue des jardins seront traités en réunion le 10 juin 2011 à 14h avec l'entreprise et le maître d'œuvre. Un balayage des gravillons est prévu.
 - 1.3- Programme voirie 2010-2011 : - PVCG 2010 : la reprise de l'enduit bicouche sur la VC de Grizac est réalisée, - PVCG 2011 : l'entreprise TPCR de Florac a été retenue, réunion préparatoire courant juin 2011.
 - 1.4- Peintures des fenêtres de la mairie : les travaux sont en cours ; c'est la micro-entreprise Laurent Wozniac qui intervient.
 - 1.5- Insonorisation de la maison médicale : des devis sont en cours pour procéder à l'isolation sonore du cabinet du médecin.
 - 1.6- Chauffage logement de la poste : le logement de la poste sera équipé d'un poêle à granulés prochainement. La chaudière en service actuellement ne servira que pour le local de la poste. Les travaux de la toiture et descente d'eau seront réalisés par l'entreprise Clavel.
 - 1.7- Mur d'escalade : l'expertise, obligatoire en terme de maintenance, de ce mur aura bien lieu avant septembre 2011.

2- Résultats d'appel d'offre :
2.1- Remplacement de la chaudière du camping :

L'entreprise SARL Moulin a été retenue pour ce remplacement d'un montant de 12 809€.

2.2- Construction d'un mur supplémentaire en gabions « accès Pré Platon » :

En effet, ce mur de 76 mètres-cube va être réalisé rapidement pour un montant de 20 525€ afin d'améliorer la largeur de la plateforme. La pose d'une barrière de protection est prévue à l'issue des travaux.

3- divers:

3.1- Contentieux Grizac étançhéité réservoir : Un courrier en recommandé est envoyé à l'entreprise CDD ainsi qu'au maître d'œuvre (la Safer) réclamant une intervention sur les suintements du bassin.

3.2- Courrier de réponse de la SELO sur responsabilité VC1 Mas de la Barque : la commune propose la mise en place d'une signalisation adéquate pour éviter que des véhicules ne s'engagent sur la VC1 en période hivernale.

3.3- Approbation de la carte communale : l'arrêté qui approuve la carte communale est validé.

3.4- Point sur le PLU (plan local urbanisme) : la commune veut se doter d'un plan d'aménagement et de développement durable (PADD) en matière d'urbanisme. Le bureau d'étude SYNERGIE a été choisi pour élaborer ce document, auquel il faut associer différents partenaires tels que CG, CR, DDE, DDASS, Chambre consulaire, PNC, communauté de communes. Les différentes étapes de ce projet seront présentées aux personnes publiques associées (tous les partenaires) le 1er juillet 2011. une concertation avec la population aura lieu à l'automne 2011. Le projet de ce PADD sortira fin janvier 2012 et le conseil municipal débattr

des orientations pour le proposer en mars aux habitants. Fin juin 2012, nous disposerons d'un PLU définitif soumis à l'enquête d'utilité publique à l'automne 2012. L'approbation devrait être effective au printemps 2013.

3.5- Modification du statut de l'école de musique départementale : Delphine Desnaud et Albert Douchy sont les représentants choisis pour traiter ce dossier.

3.6- Situation de la poste : mise en place prochainement de la vente en matière de téléphonie mobile dans notre bureau de poste. Suite à la demande de titularisation d'un poste de guichetier au Pont de Montvert par la conseillère générale, ce poste sera pourvu à compter du 1er juin 2011. Interrogée sur les fermetures inopinées de ces derniers temps, la direction de la poste répond qu'elle a du faire face à l'absence de plusieurs agents en congé maladie.

3.7- ERP Handicap (établissements recevant du personnel handicapé) : lecture est faite d'un courrier du préfet nous demandant de contacter la sous commission de la DDT (direction départementale du travail) en matière d'accessibilité de tout établissement public.

3.8- Création d'un emploi catégorie C : Melle Emilie Reydon sera recrutée à temps plein par la commune du Pont de Montvert et mise à disposition pour 30% de son temps pour la commune de Fraissinet à compter du 12 octobre 2011.

4- Compte rendu des réunions :

4.1- Profil de baignade : résultats de l'enquête à l'automne 2011.

4.2- Réunion ABPS (artisans bâtisseurs en pierres sèches) : elle a eu lieu le vendredi 20 mai afin de faire une mise au point sur les règles, le rôle de chacun et les résultats escomptés. La commune ne peut assurer à elle seule la préparation technique

et le bon déroulement du stage.
4.3- Communauté de commune : elle procède à l'acquisition d'un terrain pour la construction de la future gendarmerie pour un montant de 44000€, ainsi que l'achat de la maison de la cure pour un montant de 105000€. Elle décide de créer 2 appartements et la maison Stevenson en réhabilitant cette bâtisse.

4.4- Point sur le haut débit : le raccordement de Finiels, Montgros, Fraissinet de Lozère et St Maurice de Ventalon va être réalisé.

4.5- Information sur l'association Trait d'Union: le 25 mai 2011 l'association a présenté un bilan à la Communauté de Communes. Il en ressort que l'association fonctionne bien et s'agrandit d'années en années. Ainsi en 2011 sont prévus 15 salariés et 2 stagiaires. Des jours d'ouverture supplémentaires sont ajoutés à la crèche pour cette année (Sainte croix en mars, septembre au Pont de Montvert), l'accueil pour adolescents du centre de loisir est effectif depuis le mois d'avril). Le centre de loisir de Saint Etienne sera intégré à l'association.

Il est envisagé de créer un syndicat mixte, pour remplacer l'association, en 2012. En 2012, également, une crèche ouvrira à Saint Etienne.

5- Questions diverses :

5.1- CDCI : Monsieur le préfet présente aux communes la réforme des collectivités territoriales au moyen d'un dossier simplifié portant sur l'intercommunalité. La commune a souhaité réagir à deux points présents dans ce dossier au moyen de deux délibérations :
5.1-1. SIVU de l'Estournal: une délibération contre la suppression du SIVU de l'Estournal est prise. Nous estimons que le SIVU crée des emplois et gère correctement les problèmes de l'école, nous considérons donc que sa mission n'est pas finie

et qu'il doit continuer à exister.
5.1-2. Intercommunalité et communautés de communes : La seconde délibération s'oppose au rattachement de la commune de Vialas à la communauté de commune des hautes Cévennes dans le gard. Et cela afin de ne pas mettre en danger l'intégrité du département et de préserver les liens divers que la commune de Vialas possède avec notre canton que ce soit au niveau des services, des soins, des associations ou des projets économiques.

5.2- Aînés ruraux : remerciements des aînés ruraux pour le bon déroulement de leur réunion à Pont de Montvert.

5.3- Tournoi de foot du 14 mai 2011 à Prat del blech : félicitations et remerciements à l'entente cantonale de Pont de Montvert pour le succès de cette manifestation. En effet, pas moins de 23 équipes lozériennes ont participé à ce tournoi de foot.

5.4- Enclos des ânes : l'OT propose un dépliant avec explications, plans et détails de son fonctionnement. Deux délibérations sont prises afin que la commune puisse encaisser des prestations en tant que gestionnaire du camping et du gîte et les reverser ensuite à l'Office de tourisme comme les autres.

5.5- Régularisation d'échanges fonciers : La mairie envisage de lancer une régularisation des échanges fonciers qui ont été décidés entre elle et des particuliers. Les personnes se trouvant dans cette situation, ou souhaitant réaliser une transaction de ce type sont invitées à se manifester auprès d'Emilie Reydon à la mairie.

Pont de Montvert conseil municipal du 17 juin 2011

Présents : MMES Maryse BRES – PANTEL Sophie – PANTEL Catherine – MM FOLCHER François – FOLCHER Frédéric – JAFFARD Alain – PLAGNES Maurice

Excusées : MME Rachel CAYRAC – Delphine DESNAUD – MM. LAURENT Yves Elie – DOUCHY Albert
Secrétaire : M. FOLCHER François

1 - Elections sénatoriales du 25 septembre 2011 :

Le Décret no2011-530 du 17 mai 2011 a convoqué les collèges électoraux devant procéder au renouvellement des mandats des sénateurs pour le dimanche 25 septembre 2011. Il a également fixé la date de l'élection préalable des délégués des conseils municipaux au vendredi 17 juin 2011.

Après avoir voté, sans débat, au scrutin secret et à la majorité absolue, ont été élus le délégué titulaire et les 3 délégués suppléants suivants :

Délégué titulaire :
M. JAFFARD Alain
Délégués suppléants :
PLAGNES MAURICE
FOLCHER FRANCOIS
FOLCHER FREDERIC

2 – Restrictions de circulation sur la VC1.

Sur demande de monsieur le Préfet de la Lozère, le conseil municipal a décidé de prendre des mesures visant à réduire les dangers et les gênes causés par la circulation sur la VC1. La circulation sera donc restreinte :

D'une part entre le 14 juillet et le 15 août dans le but de préserver un environnement exceptionnel ainsi que la tranquillité des habitants des hameaux de ce secteur. D'autre part entre le 15 novembre et le 15 mars, en raison des conditions climatiques dangereuses renforcées par l'altitude, la nature de la route (non goudronnée) ainsi que par la station de ski du Mas de la Barque qui ferme une partie de la VC1 pour l'exploiter dans le cadre de ses activités.

L'accès motorisé sera toujours permis aux ayants droits c'est-à-dire, les habitants et propriétaires de la commune du Pont de Montvert, ainsi que leurs invités, les agriculteurs exploitants des terres sur ce secteur, et les personnes devant s'y rendre pour des raisons professionnelles, quelle que soit leur commune d'origine.

Pont de Montvert conseil municipal du 1 juillet 2011

Présents : MMES Rachel CAYRAC – Delphine DESNAUD – PANTEL Sophie – PANTEL Catherine – MM FOLCHER François – LAURENT Yves Elie – FOLCHER Frédéric – JAFFARD Alain – PLAGNES Maurice – DOUCHY Albert

Excusés : MME Maryse BRES

Secrétaire : Mme PANTEL Sophie

1 - Approbation des comptes rendus des conseils municipaux du 27 mai et du 17 juin 2011.

Les Comptes rendus sont approuvés à l'unanimité.

2 – Appels d'offres

a) Le Temple

La Commune a lancé l'appel d'offre avec 5 lots le 2 mai, date de réception le 8 juin, les plis ont été ouverts le 10.

Le lot n°1 a été déclaré infructueux, les entreprises ayant répondu n'ont pas respectées les conditions demandées. Un appel d'offre sera relancé dès lundi pour ce lot.

Le lot n°2 a été attribué à l'entreprise BELARD pour 11 940 €

Le lot n°3 a été attribué à l'entreprise BELARD pour 66 051,93 €

Le lot n°4 a été attribué à l'entreprise LOZERE PEINTURE pour 5 146,86€

Le lot n°5 a été attribué à l'entreprise ROURE pour 9 523,10 €

b) Mise en conformité des 5 captages

Choix du bureau d'étude. Réception le 26 mai.

La mission est attribuée au cabinet FALCON pour 9 440 € avec les options.

3 - Les travaux

Le réservoir de Grizac.

Depuis l'achèvement des travaux de réfection du réservoir, des suintements subsistent. La Commune a eu de multiples contacts avec le maître d'œuvre (par mail, téléphone et des rencontres à la mairie) sans qu'une solution soit trouvée.

S'inquiétant des délais d'action, la Commune a envoyé un courrier recommandé à l'entreprise et au maître d'œuvre. Suite à cela une cuve a été mise en place et l'entreprise est venue effectuer des réparations.

La Commune a jugé prudent de profiter que le réservoir soit

vide pour mandater un huissier pour qu'il constate l'état du réservoir. Cette visite s'est déroulée le vendredi 24 juin en présence de M.ALET (huissier), M.TROMBINI (expert), M.FOLCHER (adjoint), et M.PLAGNES (conseiller municipal).

La situation étant inquiétante, le conseil municipal décide de convoquer le maître d'œuvre et l'entreprise à une rencontre en présence de l'expert et de représentants de la mairie.

Stage de monsieur Trombini.

11 stagiaires vont réaliser un chantier d'initiation de la peinture dans les locaux de la mairie et vont travailler sur plusieurs murs intérieurs du bâtiment la dernière semaine de juillet.

Travaux du quai :

La mise à niveau des regards et des bouches a été faite et sera vérifiée vendredi prochain avec le maître d'œuvre et l'entreprise. Il reste des finitions à reprendre sur le Quai et la Grand'rue.

Programme de voirie :

Les réserves 2010 ont été levées. L'hermet et le Merlet : dernière semaine d'août

Grizac rampe en béton : septembre

Mur de la Destourbe : septembre
Bloc rocheux Villeneuve : septembre

EDF :

La tour du transformateur au dessus du parking du temple sera détruite dès que le nouveau transformateur sera en place.

Pré Platon :

L'étude géotechnique pour la passerelle est très positive.

Le conseil municipal autorise donc le lancement de l'appel d'offre pour la réalisation de la passerelle.

Borne fontaine de madame Soulier : Maurice s'en occupe.

Borne incendie de Finiels : On rebouche le trou.

Pré Platon : les travaux de construction des maisons commencent le 20 août

4 - Courriers d'administrés :

Demande de madame Dominique Jaffard qui demande l'autorisation de transférer la part en triangle de sa terrasse de l'autre côté du quai.

Le conseil donne un avis de principe positif sur la même surface et de manière à laisser deux voitures se croiser sur la route. Le Conseil s'est posé des questions sur la sécurité.

Cette autorisation est valable du 14 juillet au 31 août uniquement et ne vaudra pas les jours de marché.

Demande de monsieur Christophe Ghersinu d'organiser trois soirs de concerts avec un dépassement d'horaire, et d'augmenter la taille de sa terrasse lors de la fête du Pont et du festival des métiers d'art.

Le Conseil accepte les dates de concert avec les dépassements d'horaire.

Concernant les extensions de terrasse, on les autorise mais on s'étonne de la demande alors qu'il a refusé de participer à la subvention du festival parce que ça ne lui apportait pas de clientèle supplémentaire...

5 - Les associations :

S'il n'y a pas de candidature des autres communes du canton, le conseil est d'accord pour que la Commune accueille la semaine du goût

Association châtaigne des Cévennes : demande une adhésion à leur association pour un montant de 100 euros. Le Conseil accepte d'adhérer.

Le contrôle de maintenance des installations d'escalade a été effectué, le rapport n'est pas encore arrivé en mairie.

6 - Vente d'un terrain à la communauté de communes :

Le Conseil municipal accepte la proposition de prix de la CC d'un montant de 44000 euros et mandate madame le maire pour qu'elle signe tous les

documents, y compris notariés, nécessaires à la réalisation de cette transaction.

7 - Communauté de communes :

- renouvellement du contrat éducatif local

- Trait d'union : l'association a grossi (avec 8 équivalents temps plein) et il est question de chercher un nouveau mode de fonctionnement. L'idée est de rester sur un mode associatif, avec la présidence portée par un élu et des postes administratifs (direction, animation...) financés par la Communauté de Communes.

- Le comité de pilotage de la ZAE de Masméjean va être lancé.

- L'achat de la cure se fera en juillet.

- Information sur le programme « habiter mieux ».

8 - Emplois saisonniers :

Colin Figeat de Fraissinet au camping (après-midi)

Isabelle Debune au gîte et camping.

Nathalie Molines à la bibliothèque.

9 - Bibliothèque :

Mise en place d'un partenariat avec la bibliothèque de Martigues qui offre 300 livres jeunesse à la bibliothèque du Pont de Montvert. Le conseil réfléchit à la possibilité d'ouvrir plus la bibliothèque et envisage un contrat aidé.

10 - Nouveau programme de subvention :

Programme de mise aux normes de l'éclairage public lancé par le SDEE pour supprimer tous les lampadaires « boules ». Le conseil municipal va demander un devis au SDEE.

11 - Visite officielle :

Le 20 juillet après midi, monsieur Bourquin président de la région vient inaugurer la CUMA et visiter le Pré Platon.

12 - Tribunal administratif :

Par jugement du non lieu.

En effet, la délibération attaquée par la Commune a été abrogée le 12 février 2011 par le pays Cévennes qui en a pris une autre instituant la taxe de séjour au réel à la place.

Le conseil municipal, si la commune n'est pas seule, est d'accord pour attaquer la nouvelle délibération du mois de février.

13 - Manifestations :

Total festum s'est bien passé
Inauguration des sentiers de la liberté le samedi 02 juillet 2011. Le « Rendez vous derrière l'église » organisé par le Foyer rural se déroulera le week-end prochain
Festival des métiers d'arts le week-end du 15-16-17

14 - Sécheresse :

Une lettre d'information et de sensibilisation sera affichée à l'attention de tous les habitants de la commune.

15 - Marchés :

Les marchés du mercredi matin ont commencé normalement. Dans le but de mettre à jour les dossiers de la mairie, il a été demandé à tous les marchands de communiquer les pièces justificatives leur permettant de vendre sur un marché.

16 - Les Causses et les Cévennes sont classés au patrimoine de l'unesco.

17 - Site internet :

Yves Elie Laurent présente les avancées du site internet long séjour. Le conseil se déclare

satisfait et autorise le paiement de la seconde tranche.

18 - Gaz de schiste :

Yves Elie Laurent donne une information au conseil municipal sur le gaz de schiste.

Le conseil municipal réaffirme son opposition à toute prospection de gaz de schiste.



Saint Frézal conseil municipal du 21 avril 2011

Présents:

M. LIEBER Jean-Claude,
Maire

M. HUGON Jacques, 1er
Adjoint

M. VENTURA Alain, 2ème
Adjoint

Mmes DIDIER Anne-Marie,
DUQUENNE Isabelle, LIEBER
Marie-Christine, SALMERON
Fabienne.

MM. COVELLI Philip,
GOURDON Marc, JEANNET
Maurice, WARMERDAM
Erwin.

Secrétaire de séance: Alain
VENTURA.

ORDRE DU JOUR :

- Remarques sur le compte-
rendu du CM du 24 janvier
2011

Ce compte-rendu est adopté à
l'unanimité.

- Camping de Cessenades

Le Maire propose de renou-
veler les autorisations faites à
Mme DROST et à M. WAR-
MERMERDAM de disposer de 6
emplacements de camping
chacun sur leur propriété de
Cessenades, soit 12 emplace-
ments.

Une délibération (à laquelle
n'a pas participé M. WAR-
MERMERDAM) est prise dans ce
sens à l'unanimité des votants,
donnant pouvoir au Maire pour
signer ces autorisations.

- Eau : modification de la ré- partition du système de factu- ration.

Pour permettre aux usagers de
ne pas avoir à déboursier la tota-
lité de la facture d'eau d'un
seul coup, il est proposé de
facturer en deux fois : une pre-
mière fois, avant l'été, à hau-
teur de 100 € (environ 70% de
l'abonnement), le solde étant
réclamé en fin d'année après
relevé des consommations. Ac-
cord de l'ensemble du Conseil.
Une délibération est prise en ce
sens.

- Vote du compte administra- tif 2010:

Le Maire étant sorti de la pièce,
Alain VENTURA présente le
compte administratif 2010, en
parfaite concordance avec le
compte de gestion de cet exer-
cice.

Budget principal

- Section de fonctionnement :

Dépenses : 218.808,73 € ; Re-
cettes : 241.820,64 € ; Excé-
dent 2010 : 423.011,91 €.

- Section d'investissement :

Dépenses : 280.474,91 €
(dont 72.570,95 € de dé-
ficit en 2009) ; Recettes :
224.326,90€ ; Déficit 2010 :
56.148,01 €.

A noter : le déficit qui était de
182.614,01 € en 2008 et de
72.570,95 € en 2009, va en se
résorbant.

Le Compte Administratif «
Budget Principal » 2010 est
voté et signé à l'unanimité.

Budget Caisse des Ecoles

Dépenses : 45.713,00 € ; Re-
cettes : 45.208,75 € (dont 1,90
€ d'excédent 2009 reporté) ;
Excédent 2010 : 495,75 €.

À noter :

- La subvention versée par
notre commune pour équilibrer
le budget école a été cette an-
née de 32.700,00 €.

- La participation de la com-
mune de Saint Andéol de Cler-
guemort a été de 6.400,00 €
soit 800,00 € par enfant.

Le Compte Administratif
« Caisse des Ecoles » 2010 est
voté et signé à l'unanimité.

Budget AEP

- Section d'exploitation :

Dépenses : 14.548,10 € ; Re-
cettes : 25.918,25 € ; Excédent
2010 : 11.370,15 €.

- Section d'investissement :

Dépenses : 6.817,60 € ; Re-
cettes : 45.955,23 € (dont
31.522,36 € d'excédent 2009
reporté) ; Excédent 2010 :
39.137,63 €.

À noter : L'excédent cumulé
fonctionnement + investisse-
ment s'élève à 50.507,78 €.

Le Compte Administratif «
AEP » 2010 est voté et signé à
l'unanimité.

Vote du Budget primitif 2011:

Il est présenté par le Maire
et Alain VENTURA, adjoint
en charge des affaires budgé-
taires.

Budget principal

- Section de fonctionnement :

Dépenses et recettes équilibrées
à hauteur de 304.915,00 €.

À noter : Lors de la prochaine
réunion du Syndicat du person-
nel qui regroupe les agents ad-
ministratifs titulaires interve-
nant sur les communes de Saint
Frézal de Ventalon, Saint Pri-
vat de Vallongue et St Hilaire

de Lavit, il sera proposé une
répartition des charges au coût
réel des salaires respectifs, ce
qui devrait permettre de faire
baisser notre participation.

Section d'investissement :

Dépenses et recettes équilibrées
à hauteur de 397.728,35,01 €.

À noter : Inscription à ce bud-
get de travaux réalisés « en
régie » par les employés com-
munaux en 2010 pour l'amé-
nagement du logement situé au
dessus du garage/atelier de Pé-
nens-haut (30.000,00 € charge
de personnel + fournitures).

Une délibération est prise à
l'unanimité pour permettre au
Maire de procéder à l'inscrip-
tion de cette somme au budget
2011.

Le Budget primitif « Budget
Principal » 2011 est voté et si-
gné à l'unanimité.

Budget Caisse des Ecoles

Dépenses et recettes équilibrées
à hauteur de 44.675,69 €.

À noter :

- Il est proposé de porter la
participation de la commune
de Saint Andéol aux frais
occasionnés par l'école de
800,00 € à 1.000,00 € par
enfant inscrit à l'école des
Abrits, afin de s'orienter vers
le coût réel du fonctionnement
(environ 1.500 € par enfant)
Cette proposition sera soumise
à l'approbation de la mairie de
Saint Andéol de Clerguemort.

Le Budget Primitif « Caisse
des Ecoles » 2011 est voté et
signé à l'unanimité.

Budget AEP

- Section d'exploitation :

Dépenses et recettes équilibrées à hauteur de 45.535,00 €.

- Section d'investissement :

Dépenses et recettes équilibrées à hauteur de 73.573,32 €.

Le Budget primitif « AEP » 2011 est voté et signé à l'unanimité.

Budget Annexe « logements sociaux de l'Arbousset »

Dépenses et recettes équilibrées à hauteur de 155.448,37 € (coût des travaux avec une TVA à 5,5%).

Le Budget primitif « Logement social de l'Arbousset » 2011 est voté et signé à l'unanimité.

Vote des taux communaux.

Il est décidé de maintenir les mêmes taux que ceux de 2010 pour les différentes taxes, soit : Taxe d'habitation = 12,38 ; taxe foncier bâti = 13,11 ; Taxe foncier non bâti = 240,52 ; CFE (Cotisation Foncière des Entreprises, qui se substitue à l'ancienne taxe professionnelle) = 16,27.

Signalétique sur la commune : proposition du P.N.C.

Marie-Christine LIEBER informe le Conseil que le Parc National des Cévennes pourrait fournir des panneaux d'information destinés à être implantés aux différentes entrées de la commune. Ils se composeraient de 4 panneaux dont un comportant la carte de la commune, où pourraient être indiqués les divers services et activités, notamment les producteurs locaux et les structures d'accueil touristique.

Par ailleurs un groupe de la commission chemins a parcouru les 3 sentiers de petite randonnée situés sur notre territoire, et a relevé les interventions à y réaliser (débranchement, balisage, etc...).

Questions diverses

- Jacques HUGON fait un bref résumé de la réunion « Plan Climat Energie » qui s'est tenue dans le cadre du Syndicat mixte du Pays Cévennes : Il s'agit en fait d'une commande administrative transitant par le Préfet de Région, les élus étant plus là pour cautionner cette demande de l'administration que pour apporter une contribution positive.

Le diagnostic réalisé en mai/ juin devrait aboutir à une transmission des conclusions en septembre... délai peu propice à une réelle implication des acteurs locaux ! Prochaine réunion le 6 juin.

- Marc GOURDON signale qu'au Grenier, les eaux de ruissellement ne sont pas drainées et ravinent la partie basse du village. Une intervention est nécessaire. La solution serait peut-être de dégager un ancien « trinquat ».

- Alain VENTURA a assisté à la dernière réunion du SIVOM, qui existe toujours notamment pour gérer le « transport à la demande ». La participation des communes n'a pas été réclamée depuis 2007, la dette pour Saint Frézal s'élevant à 3.304,75 €. Cette somme est-elle due par la commune ou par la communauté de communes qui a cette compétence ? Le problème sera abordé lors du prochain conseil communautaire.

- Isabelle DUQUENNE signale qu'au niveau du parking

du Salson, une rambarde serait utile à l'entrée du chemin du Grenier, un véhicule s'étant déjà trouvé en difficulté à cet endroit.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 40.

Conformément à la circulaire du 19 mai 2011, les conseillers municipaux sont convoqués afin de désigner leurs délégués titulaire et suppléants au sein du collège électoral qui sera chargé de procéder à l'élection des sénateurs le 25 septembre 2011.

Sont désignés à l'unanimité des présents au 1er tour de scrutin :

- Titulaire : Jean-Claude LIEBER

- Suppléants :

Jacques HUGON, Anne-Marie DIDIER, Marie-Christine LIEBER.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18h55.

Saint Frézal conseil municipal Extraordinaire du 17 juin 2011

Présents:

M. LIEBER Jean-Claude,
Maire

M. HUGON Jacques, 1er Adjoint

Mmes DIDIER Anne-Marie,
DUQUENNE Isabelle, LIEBER Marie-Christine, SALMERON Fabienne.

MM. COVELLI Philip.

Absents excusés :

GOURDON Marc, JEANNET Maurice, VENTURA Alain, WARMERDAM Erwin.

Secrétaire de séance: Jacques HUGON.

ORDRE DU JOUR UNIQUE:

Désignation des délégués chargés de procéder à l'élection des sénateurs.

Saint Andéol conseil municipal du 27 mai 2011

Présents : Camille Lecat, Pierrette Coudert, Jean-Claude Dautry, Pierre-Philippe Schaeffer, Céline Mathieu, Hervé Pellecier

Absents : Daniel Mathieu (procurator à H. Pellecier), Stéphane Clarisse (procurator à Céline Mathieu)

Secrétaire de séance :

Pierrette Coudert

Public : F. Dauvonné, P. Ouarzazi ; en fin de conseil, Eliane Dautry

A l'unanimité des conseillers présents, le compte rendu du Conseil Municipal du 30 avril 2011 est approuvé.

Lecture est faite de l'ordre du jour.

INFORMATIONS DIVERSES

- Charte du PNC – réunion PNC - commune

M le Maire rend compte de la réunion du 05 mai au Pont de Montvert avec le PNC, au stade intermédiaire de la Charte.

Une rencontre ultérieure entre le Parc et le Conseil Municipal permettra d'échanger sur les applications concrètes de la charte et sur l'évolution prévue du statut des gardes.

- CCAS 28 mai : faites le Totem

Il est rappelé que le CCAS organise le 28 mai une fête des voisins sur le thème « Faites le Totem ».

- Prévisionnel des travaux de nettoyage des cours d'eau

Une autorisation d'entrée sur les parcelles a été demandée à 18 propriétaires afin de nettoyer les abords des 6 cours d'eau de la commune; il y a eu 4 réponses.

Les interventions n'auront lieu qu'avec autorisation écrite et cahier des charges et mode opératoire clairement défini. Devra être déterminé qui, des employés communaux ou des contrats verts, réalisera le travail.

À cela il serait judicieux en amont de réaliser un repérage avec un garde du PNC.

- Candidature Unesco

« Causses et Cévennes »

Rappel du dépôt du dossier par le Parc pour inscription au patrimoine mondial de l'humanité.

PROJETS ET CHANTIERS EN COURS

- Pont de Chaldecoste

Les travaux ont commencé le 23 mai dans les délais contractuels.

- Pose d'une buse pour que le cours d'eau ne soit pas souillé avec contrôle de la police des eaux : OK

- Coordinateur Sécurité de Protection de la Santé (S.P.S) : OK

- Les fouilles effectuées par l'entreprise Rouvière ont commencé le 27 mai ; surcoût par rapport au projet initial fort probable car le béton d'assise est plus profond que le prévoyait l'étude théorique ; un rapport du contrôleur technique est à venir.

- Avancement de la procédure de régularisation du captage de Lézinier

Lors d'une réunion entre la SAFER et la famille Mathieu, a été étudiée la possibilité de modifier le périmètre de protection sur les Faïsses. Un compte rendu est en cours avec avis de l'hydrogéologue et du BE Aqua Services (suppression éventuelle de la ressource amont si adéquation entre ressources et besoin en eau). Ce compromis est accepté par les différentes parties.

- Stationnement Lézinier, accessibilité mairie et emplacement d'une yourte communale

Une réunion a été organisée avec Serge Grasset (DDT), J-C Dautry, P-P Schaeffer et M le Maire.

Quatre fonctions sont prises en comptes : stationnement, desserte pour personnes handicapées, desserte d'une yourte communale, amélioration du stationnement du logement communal.

- Projet d'installation d'une école de la pierre sèche à l'Espinassas : information sur les besoins et projets des ABPS

Il est question de l'impact esthétique de l'auvent sur le site de l'Espinassas.

Une discussion est en cours avec Bois 2 Mains pour un partage éventuel et contractuel des lieux.

- Présentation du travail de l'équipe communale

Un bilan précis sera fait ultérieurement mais citons déjà :

- Les murs en pierres sèches des Estrèches

- L'aménagement des sanitaires de la mairie

- Débroussaillages divers

La reconstruction de la passerelle du PR du Viala est à l'étude et en voie de réalisation.

Les employés ont effectué des formations adaptées et conformes à leur contrat respectif (CACES, informatique) ainsi que des stages en entreprise (maison de retraite, pépinière).

DELIBERATIONS

- Emploi d'agent polyvalent d'Eric Tamisier, augmentation du nombre d'heures à 14 h hebdomadaires

L'augmentation du nombre d'heures hebdomadaires d'Eric Tamisier à 14h devant recevoir l'approbation du Comité Technique Paritaire, les 6 heures supplémentaires seront en attendant payées en heures complémentaires durant les 2 mois à venir.

Le Conseil donne son accord à l'unanimité (Pierrette Coudert ne participe pas au vote).

- Subventions aux associations

Françoise Dauvonné, présidente de Cévennes Afrique présente les projets de son association au Bénin et plus particulièrement le projet de formation couture afin de permettre une meilleure insertion des jeunes femmes lorsqu'elles quittent le centre de vie.

De nombreux dossiers de demandes de subventions par les associations sont étudiés par le Conseil. La plupart des demandes sont incomplètes et une demande d'information complémentaire est demandée.

Sont éligibles, à l'unanimité des membres du Conseil :

- ABPS : 300€ (chantiers sur la commune et encadrement professionnel)

- CINECO : 100€

- Théâtre Clandestin : 300€

- Promotion de St Andéol :

100€ (Jean-Claude Dautry membre du CA ne participe pas au vote)

- Position du conseil vis-à-vis de la carte intercommunale présentée par le Préfet

Par délibération, le Conseil regrette à l'unanimité que le projet de carte communale n'intégrant pas Vialas, ne conforte pas de ce fait, une communauté de communes qui a fait la preuve de son dynamisme.

- Proposition d'achat et de prix de la propriété Rouverand, plan de financement prévisionnel

Le Conseil autorise M le Maire à signer une promesse de vente à 140 000€ (somme intermédiaire entre l'évaluation de l'agence immobilière à 160 000€ et celle du service des domaines à 120 000€) avec clause suspensive : sous réserve de l'approbation par le Conseil du plan de financement de l'ensemble de l'opération (achat et restauration pour création de logements sociaux en PLS).

3 abstentions sur 8 votants, 5 accords.

- Agence de l'eau RMC et CG 48 : demande de subvention pour frais administratifs du dossier « mise en conformité captage »

Le Conseil délibère favorablement à l'unanimité sur la demande de subvention concernant l'aide financière pour frais administratifs de la mise en conformité du captage à Lézinier, auprès de l'Agence de l'eau et du CG 48.

- ERDF : redevance d'occupation du domaine public

Le Conseil délibère favorablement à l'unanimité sur la redevance d'occupation du domaine public par ERDF d'un montant de 183€.

- Tour Cléonis : demande de raccordement électrique au SDEE

Différentes possibilités de raccordement électrique sont à l'étude ; la délibération est reportée à un prochain conseil.

QUESTIONS DIVERSES

Pas de questions des conseillers et du public.

La séance est levée à 21h15



Présents : Camille Lecat, Pierrette Coudert, Jean-Claude Dautry, Céline Mathieu, Hervé Pellecier, Pierre-Philippe Schaeffer

Absents : Daniel Mathieu, Stéphane Clarisse (procuration à Céline Mathieu pour délibération Propriété Rouverand)

Secrétaire de séance :

Céline Mathieu

Lecture est faite de l'ordre du jour.

Régularité de la convocation en urgence : conformément à la circulaire du 19 mai 2011, les conseils municipaux sont convoqués le 17 juin 2011 afin de désigner leurs délégués et leurs suppléants au sein du collège électoral qui sera chargé de procéder à l'élection des sénateurs le 25 septembre 2011

INFORMATIONS DIVERSES

Passage à la télévision numérique terrestre (T.N.T)

Les foyers de la commune passeront au tout numérique au plus tard le 29 novembre 2011 ; ceux dotés d'un téléviseur avec antenne râteau ou antenne intérieure devront être équipés d'un adaptateur pour continuer à recevoir les émissions TV.

Des guides d'information sont disponibles en mairie ou www.tousaunumerique.fr ou 0 970 818 818.

- Plainte M Garavini, Mme Robert

Une plainte relative aux travaux de reconstruction du pont de Chaldecoste été déposée à la gendarmerie du Collet de Dèze par M Garavani et Mme Robert ; un courrier a également été adressé à Monsieur le Sous-Préfet.

- Lavomatic

A l'initiative du CCAS, une machine à laver est en libre-service pour un coût d'utilisation de 4€.

- Passerelle de Viala

L'équipe communale réalise des travaux de réfection de la passerelle de Viala.

La Mairie remercie Jeanne et Alain d'avoir prêté leur tracteur à l'équipe communale afin de transporter le matériel nécessaire aux travaux.

DELIBERATIONS

- Election des délégués sénatoriaux

Le conseil a procédé à l'élection des délégués sénatoriaux ; M C Lecat est élu au 1er tour de scrutin.

Le conseil a procédé à l'élection des suppléants ; sont élus

au 1er tour de scrutin :

M J-C Dautry, M H Pellecier,

M P-P Schaeffer

- Propriété Rouverand : intervention de l'Etablissement Public Foncier Régional (E.P.F.R) sur le bâti – de la commune sur le non bâti

- L'EPRF propose d'intervenir sur le portage foncier de la propriété bâtie de M Rouverand pour une valeur de 100 000€. Il est rappelé que la durée du portage est de 3 ans maximum.

M le Maire propose au Conseil d'acquiescer le foncier non bâti ainsi que la parcelle où se situe le garage et de faire une proposition d'achat à M Rouverand de 40 000€.

Après avoir délibéré, le conseil, à l'unanimité :

- approuve la proposition d'acquisition par l'EPFR de la propriété bâtie de M Claude Rouverand à 100 000€

- autorise M le Maire à faire une offre à 40 000€ à M Rouverand pour le foncier non bâti

- autorise M le Maire à demander des subventions auprès de l'État (DETR acquisition - amélioration)

- Renouvellement contrats CUI-CAE de P FABRE et R MADEC

M le Maire propose le renouvellement des contrats CUI-CAE de P Fabre et R Madec pour une durée de 6 mois à compter du 12 juillet 2011.

Après avoir délibéré, le conseil adopte à l'unanimité la reconduction des contrats de M FABRE et M MADEC pour une durée de 6 mois et autorise M le Maire à signer les Conventions de Contrat Unique d'Insertion de M FABRE et M MADEC.

La séance est levée à 19h00

Saint Maurice conseil municipal du 17 juin 2011

Absents excusés : Mrs : Serge Sanchez et Pierre Cros

Le conseil municipal vote pour élire le titulaire et 3 suppléants chargés de participer au vote pour l'élection des sénateurs, dimanche 25 septembre 2011. Sont élus : Titulaire : Jean Paul Velay Suppléants : Michel Riou, Pierre Cros et Mathias Cornevaux.

FRAIS DE RESTAURATION

Délibération est prise pour rembourser les frais de repas aux agents communaux lorsqu'ils sont en déplacement ou en formation.

A.E.P

Délibération est prise à l'unanimité pour acquérir l'emprise foncière des ouvrages A.E.P. du Masmin ainsi que le réservoir et la station U.V de St Maurice de Ventalon. Le conseil donne mandat au maire pour l'ouverture de l'enquête publique, l'établissement des servitudes pour la mise en conformité des périmètres de protection et l'acquisition des emprises foncières PPI et de réservoirs AEP.

TAXE DE SÉJOUR

PAYS DES CÉVENNES

Délibération est prise à l'unanimité pour donner mandat au maire en représentation du conseil pour ester en justice sur le litige avec le Pays Cévennes à propos de la taxe de séjour :

Attaque de la délibération du 22 avril 2010 qui donne la compétence pour récolter en lieu et place des communes la taxe de séjour, alors que la communauté de communes « Des Cévennes au Mont Lozère » n'ayant pas cette compétence, ne pouvait pas la transférer au Pays.

SUBVENTION ASSOCIATION

Délibération est prise pour attribuer une subvention de 100 € à l'association Théâtre Clandestin.

Saint Maurice conseil municipal du 5 août 2011

Excusé : Richard Metge

SDCI

Dans le cadre du SDCI, monsieur le Préfet préconise la dissolution du SIVU de l'Estournal, qui assure la gestion du groupe scolaire du Pont de Montvert.

Après débat, le conseil se prononce contre cette dissolution.

Ce même schéma propose le rapprochement de la commune de Vialas avec la communauté de communes des Htes Cévennes. Le conseil considère que la mise en commun de nombreux services avec la commune de Vialas (crèche, centre de loisirs, O.T.), le côté historique des relations au sein du canton, la cohérence territoriale,

la crainte de perdre des emplois et des services (pharmacie du Pont de Montvert, emplois de santé) doivent être pris en compte.

En conséquence le conseil se prononce contre le projet de SDCI.

ASSAINISSEMENT

Le projet d'aménagement d'un pôle de développement rural à Masméjean, porté par la communauté de communes en liaison avec le Pays Cévennes, nécessite de revoir le schéma d'assainissement communal datant de 2000.

Le conseil délibère favorablement et mandate le maire pour rechercher un bureau d'études, chargé de la mise à jour de ce document.

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Des remerciements ont été reçus en Mairie de l'association « Paroles Gabales » et des « Restos du cœur ».

Une subvention de 100 € est attribuée au FSE du collège des 3 vallées à Florac.

GESTION DE L'EAU POTABLE

La loi sur l'eau prévoit la réalisation d'un document (RPQS)

Il faudra donc réaliser le document au mois d'octobre d'après un modèle mis à disposition par la Préfecture. Ce document permettra d'expliquer la formation du prix de l'eau. C'est un projet national.

SECHERESSE

Le conseil est alerté par les agriculteurs de la commune sur les problèmes de sécheresse du printemps qui ont entraîné une grande perte de fourrage, en quantité et en qualité.

Les agriculteurs, confrontés à ces pertes peuvent contacter la cellule de soutien mise en place par la préfecture, jusqu'à la fin du mois d'août.

DEMANDE ACQUISITION TERRAIN

M. Patrick Galzin demande à acquérir du terrain communal pour une extension de sa maison.

Le conseil est favorable à une rétrocession du terrain concerné, et mandate le Maire pour mener à bien cette opération.

RENOVATION POSTE

Le côté SUD de la toiture est terminé. Les panneaux photovoltaïques sont posés. Un surcoût important est nécessaire (7000 €) à la dépose de l'ancienne couverture la totalité des voliges. Des chevrons ont dû être remplacés ainsi que l'isolation.

VEHICULE COMMUNAL

Le Mercedes n'est pas encore fonctionnel, à la suite d'une défaillance de la pompe hydraulique, ce qui entraîne des retards dans les petits travaux sur la voirie.

Le Nissan a subi des pannes successives, corrigées à peu de frais mais inquiétantes. Le véhicule de remplacement idéal n'est pas encore trouvé.

conseil
communautaire du
25 mai 2011

Titulaires présents :

Jean-Pierre ALLIER (Fraissinet de Lozère) ; Jean-Claude DAUTRY (St Andéol de Clerguemort) ; Jacques HUGON (St Frézal de Ventalon) ; Alain JAFFARD (Le Pont de Montvert) ; Camille LECAT (St Andéol de Clerguemort) ; Daniel MATHIEU (Président) ; Dominique MOLINES (Fraissinet de Lozère) ; Sophie PANTEL (Le Pont de Montvert) ; Michel RIOU (St Maurice de Ventalon) ; Nils BJORNSON LANGEN (Fraissinet de Lozère) ; Jean-Paul VELAY (St Maurice de Ventalon) ; Alain VENTURA (St Frézal de Ventalon).

Suppléants présents : Maurice JEANNET (St Frézal de Ventalon).

Titulaires excusés : Albert DOUCHY (Le Pont de Montvert) ; Jean-Claude LIEBER (St Frézal de Ventalon) ; Richard METGE (St Maurice de Ventalon) ; Jean-Marie THOYER (Fraissinet de Lozère).

Présence de Aurore PLAGNES, Présidente de l'association « Trait d'Union ».

Secrétaire de séance : Jacques HUGON.

Commentaires sur le compte-rendu du conseil communautaire du 27 avril 2011 :

Voté à l'unanimité.

Association « Trait d'Union » présentation des comptes de l'association par la Présidente :

Aurore PLAGNES présente au conseil communautaire un bref historique de l'association. On constate une évolution permanente de la structure dans tous ses domaines d'activité. L'association compte 13 salariés en 2011 + une prochaine embauche prévue, ce qui représente 8.20 équivalents temps plein.

En 2010, la crèche de St Etienne Vallée Française a ouvert un jour de plus et en septembre 2011 celle du pont de Montvert offrira un jour supplémentaire. Les frais liés à ce jour d'ouverture supplémentaire seront financés par la commune du Pont de Montvert pour 2011 uniquement.

Le bénévolat est en baisse depuis 2007, ce qui fait constater un manque d'implication des parents, qui pourrait être lié à la forte progression de l'association. Difficulté de l'investissement dans une association qui prend de telles proportions, par manque de temps et par crainte de responsabilités plus importantes.

Pour le CLSH le projet ados est maintenant finalisé et lancé.

Concernant la trésorerie de l'association, un versement PSU sera versé par la CAF prochainement. Ce versement est de 24 000 €. Montant supérieur à l'année dernière dû en parti au taux de remplissage. Etant donné qu'une partie du versement sera payée sur 2012, l'association prévoit toujours dans son budget la participation financière de la communauté de communes. Le montant prévu au BP n'est donc pas modifié.

Le dossier FSE de 2008 est bouclé et en attente de paiement, celui de 2009 est en cours.

La question de l'avenir de

l'association se pose non pas dans son expansion mais plutôt dans son organisation.

Aurore Plagnes qui souhaiterait plus tard déléguer sa présidence pense que personne ne voudra reprendre ses fonctions. Son travail représente environ 5 h par semaine, non rémunérées, et un travail continu de présence et de conseil. Aujourd'hui, l'association s'expose à de vrais problèmes de management, à une gestion financière de plus en plus lourde. L'association qui avait été créée pour répondre à des besoins occasionnels fonctionne aujourd'hui pour satisfaire des besoins permanents et indispensables à la population.

Une secrétaire a été embauchée pour 14 heures par semaine, mais pour être totalement reconnu, le poste nécessiterait des heures en plus pour s'adapter à l'évolution de l'association.

Conscients des problèmes, les élus pensent qu'il faut prendre des dispositions pour soutenir l'activité et continuer sa pérennisation.

Un groupe de travail est formé sur l'avenir propre de l'association : la création du futur Syndicat Mixte Enfance en relation avec le Contrat Enfance Jeunesse, la gestion interne entre communautés de communes et association.

Ce groupe de travail est composé de Sophie Pantel, Camille Lecat, Maurice Jeannet, Jacques Hugon, Daniel Mathieu et des membres de l'association Trait d'Union.

De plus, Daniel Mathieu propose qu'un compte rendu des budgets de l'association et du budget de la communauté de communes dans le cadre du CEJ soit présenté au prochain conseil communautaire de la communauté de communes de

la Cévenne des Hauts Gardons. Non seulement pour montrer aux élus l'évolution du travail qui est fait, mais aussi pour les impliquer davantage dans la structure à l'échelle de leur territoire et pour continuer le travail en commun.

Aurore propose à l'avenir d'être plutôt coordinatrice que présidente et suggère la double présidence des deux présidents de communautés de communes impliqués. Ce point sera porté à la réflexion du groupe de travail. Il est souhaité l'intégration de délégués de la communauté de communes de la Cévenne des Hauts Gardons à ce groupe de travail.

Camille Lecat demande que les maires qui n'ont pas de structure sur leur commune soient plus impliqués dans les débats de l'association et puissent être présents aux assemblées générales.

Création d'un comité de pilotage pour l'association « Trait d'Union » :

Sans objet car sujet traité ci-dessus.

Statuts pour la création d'un Syndicat Mixte Enfance :

Ce sujet est porté à l'ordre du jour du groupe de travail.

Création d'un comité de pilotage pour le projet de structure d'accueil sur Fraissinet de Lozère

Dans le but de faire avancer le projet de santé sur Fraissinet de Lozère un comité de pilotage est créé. Il est composé de Sophie Pantel, Jean Claude Dautry, Daniel Mathieu, Jean-Paul Velay, Jacques Hugon et Jean-Pierre Allier.

Une date de rencontre est fixée le 12 juillet prochain à 14 heures au Pont de Montvert. La

présence de l'ARS, la DSD, la DDCSPP et le médecin du Pont de Montvert est souhaitée.

Jean-Pierre Allier se charge de trouver des références de sites existants pour faire des comparaisons et s'appuyer sur des exemples concrets.

Travaux sur le chemin de Stevenson : étude des devis

Le Président présente à l'assemblée les devis établis par Alain Molines. Des travaux sont nécessaires à deux endroits : après Rieumal et dans Rieumal où il faut créer un passage busé avec enrochement. Un chemin sera recréé juste à côté du chemin déjà existant afin que les ânes puissent passer.

Des demandes de financements vont être faites auprès du Parc national des Cévennes et d'autres structures pour des travaux réalisables au printemps 2012. Le montant estimé de l'opération n'excédant pas 4000 € HT, il n'est pas nécessaire de faire une consultation pour ces travaux. Le conseil communautaire approuve les devis à l'unanimité. Des conventions devront être signées avec les propriétaires et les mairies concernées. La communauté de communes préparera les conventions nécessaires.

Choix de la banque pour prêt : acquisition du bâtiment de la Cure du Pont de Montvert

Monsieur le Président informe le conseil communautaire qu'il a demandé, par consultation une simulation de prêt. Quatre banques ont été consultées, trois ont répondu : le Crédit Agricole, la Caisse d'Épargne et la Caisse des Dépôts et Consignations. Le Président a demandé deux simulations aux

banques : une sur 20 ans et une sur 25 ans à taux fixe.

La Caisse des Dépôts et Consignations n'a pas proposé de taux fixe, la Caisse d'Épargne a proposé un taux fixe mais supérieur à celui du Crédit Agricole. Ce dernier est donc retenu.

Acquisition du terrain pour la construction d'une caserne de Gendarmerie au Pont de Montvert :

Un projet de bail emphytéotique pour la gestion des locaux après la construction avait été proposé l'année dernière par la gendarmerie à la communauté de communes. Il n'avait pas pu être signé car le dossier financier n'était pas encore assez mûr.

Aujourd'hui le bail peut être signé mais le terrain doit appartenir à la communauté de communes. Le Président propose à la commune du Pont de Montvert de faire l'acquisition de ces terrains à la commune du Pont de Montvert. Les élus de cette commune ont proposé par délibération un prix de vente de 48 000 €. Sophie Pantel et Alain Jaffard, élus du Pont de Montvert, se retirent de la séance du conseil le temps de permettre aux autres délégués de délibérer sur le prix. En conclusion, il est proposé d'acheter les parcelles au prix de 44 000 € à l'unanimité des votants. Sophie Pantel, maire du Pont de Montvert, accepte la proposition. La vente est donc conclue.

Côté financier, une subvention de 110 000 € dans le cadre de la DDR 2010 avait été obtenue. Sur présentation du paiement, il sera versé un acompte de 30 %, ce qui couvrira 75% de l'acquisition.

Une réponse négative de l'Etat a été reçue pour la subvention DETR 2011 sollicitée. Ne comprenant pas la raison du rejet du dossier, le Président propose de rencontrer le sous-préfet. Les élus y sont favorables.

Le dossier de subvention du Conseil Général dans le cadre de l'aménagement de village passera en commission en juillet ou septembre pour une programmation sur 2012 et 2013. La SA HLM Lozère Habitations et l'architecte retravaillent sur l'avant projet sommaire pour le mettre au plus près des prescriptions qui avaient été émises par la gendarmerie.

Compte rendu de la dernière réunion de la Commission Départementale de Coopération Intercommunale,

L'objectif de la réunion était la présentation de la carte établie par le Préfet. Concernant le territoire, le Préfet a proposé la dissolution du SIVU de l'Estournal, le rattachement de Vialas à la communauté de communes des Hautes Cévennes et n'a pas tenu compte des remarques que les élus de notre communauté de communes avaient faites sur le SIVOM.

Le conseil communautaire décide de reprendre par délibération les propositions qu'il avait déjà adressées par courrier au Préfet en y ajoutant les arguments des habitants de Vialas pour le rattachement à notre communauté de communes.

Les communes membres du SIVU de l'Estournal sont invitées à se prononcer contre la décision du Préfet par délibération.

La communauté de communes est invitée à Vialas pour présenter ses réalisations et les

projets en cours sur son territoire (le 17 ou le 18 juin = date à confirmer)

Point sur le raccordement du Haut Débit :

Le Président informe les élus que les travaux avancent mais que le Pays Cévennes est dans l'attente d'une autorisation (par convention) de la DIR-MED pour équiper et monter le site du point de collecte du Bougès en solaire. Une fois les équipements posés, le haut débit sera opérationnel sur Fraisinet de Lozère pour les sites de l'église et de la Brousse, sur le Pont de Montvert sur Finiels et Montgros. Les travaux de montage devraient durer environ 15 jours.

Concernant le Signal du Ventalon, il devrait être opérationnel sous 15 jours également et alimenter les sites du col de Chalsio, du col du Bonnet et le village.

Programme « Habiter Mieux »

Actuellement le département étudie les modalités de mise en œuvre d'un Contrat Local Engagement Départemental nécessaire à la mise en place du fond d'aide.

Le Président propose au conseil communautaire de fixer un budget plus précis pour ne pas se trouver dans l'impossibilité de répondre à la demande et prévoir au BP 2012 les crédits nécessaires à cette opération.

Le conseil communautaire après en avoir délibéré décide de budgétiser 40 dossiers sur 3 ans (soit 10 000 €), si l'on considère que chaque dossier pourra bénéficier d'une aide de la communauté de communes de 250 € maximum (comme voté lors du dernier conseil communautaire.)

Comptes rendus des dernières réunions et/ou commissions :

Assemblée Générale de la maison de l'emploi le 19 mai : à partir du 1er juillet 2011 la mission locale ne fera plus la coordination avec la maison d'emploi. Il a été embauché un CAE de 6 mois renouvelable 6 mois. Il est à noter que le Pont de Montvert est la seule structure qui a pu pérenniser les emplois. La commune de Rieurtort de Randon a fermé sa maison de l'emploi qui a été reprise par Meyrueis. La commune de St Andéol de Clerguemort a été félicitée pour son action innovatrice de marché public avec clause d'insertion sociale pour la réfection d'un pont emporté par une crue.

Questions diverses

Commission tourisme sur la taxe de Séjour du Syndicat mixte du Pays des Cévennes : une réunion est prévue le 26 mai. Jean Paul Velay s'y rendra.

Création d'une ZAE sur Masmejean : la demande de DETR 2011 a obtenu une suite favorable. Il est proposé par les élus de demander un financement supplémentaire au Conseil Général dans le cadre de l'aménagement de village de 2012. Les études pourraient commencer avec l'aide des crédits de l'Etat.

Brochure Camisards : l'inauguration de la brochure Camisards est prévue le 2 juillet prochain. Le Parc national des Cévennes contribue à l'organisation, il s'occupera de la réalisation du carton d'invitation et de sa distribution. Une randonnée est prévue à 14 h aux Trois Fayards, ainsi qu'une présentation de l'histoire des Camisards sur la commune du Pont de Montvert, vers 17 h. Un apéritif sera servi à 18 h.

maison de Marie sur Fraissinet de Lozère : l'Etat a accordé 60 000 € sur 90 000 € sollicités dans le cadre de la DETR 2011. Il ne reste plus qu'à attendre la subvention de la Région et les études pourront être lancées.

Il est proposé lors du prochain conseil communautaire d'inviter Alain Bertrand, Conseiller Régional, pour parler des problèmes de financement sur les dossiers que la communauté de communes a déposés à la Région.

Les sujets à l'ordre du jour et les questions diverses étant épuisés, la séance est levée à 20 h 30.

POUR INFO

« Comme vous le savez, la région Languedoc Roussillon passera à la télévision tout numérique le 29 novembre prochain. Le Groupement d'Intérêt Public France Télé Numérique est missionné par l'Etat pour informer la population sur ce sujet. Une session de formation est organisée au Pont de Montvert à l'écomusée du mont Lozère le jeudi 27 octobre 2011 à 18 heures pour permettre à chacun d'avoir connaissance des informations utiles au passage au tout numérique. La communication en direction des publics âgés, défavorisés ou isolés reste une priorité. C'est pourquoi, nous convions les responsables des associations en lien avec des personnes en difficultés âgées ou handicapées, les élus, les personnels des CCAS et d'accueil en contact avec le public, et vous en tant qu'utilisateur, à venir à cette formation. »



Réforme territoriale (suite)

Le Préfet de Lozère a remis fin août à la commission départementale de coopération intercommunale (CDCI) ses propositions concernant le regroupement des structures intercommunales. De nombreux conseils municipaux et communautaires du département ont délibéré contre et cela pour diverses raisons : géographique, économique, politique ou autres. Il reste au Préfet quatre mois (fin 2011) pour réunir la commission et faire valider ses propositions. Si les deux tiers des membres de la commission sont contre cette carte, ce dernier devra faire de nouvelles propositions.

Concernant notre communauté, le Préfet n'a pas pris en compte la volonté des élus des communes de la CC de voir Vialas intégrer notre CC, il accepte donc le départ de Vialas sur la CC des Hautes Cévennes (Génolhac) et le maintien de notre CC sur son territoire actuel, (St Andéol, St Frézal, Fraissinet, St Maurice, le Pont)

En conséquence, à ce jour et sur délibération du conseil municipal, la commune de Vialas intègre la CC des Hautes Cévennes, ce que nous devons tous regretter.

Dans l'espoir d'alimenter un débat et suite à une demande d'habitants de la commune, le conseil communautaire s'est rendu le 7 Juillet à la maison du temps libre de Vialas pour présenter les compétences et les projets de la communauté de communes des Cévennes au Mont Lozère. Etaient présents une soixantaine d'habitants, ainsi que le Maire et trois membres du conseil municipal . Un débat très animé mais néanmoins cordial a suivi la présentation faite conjointement par les Maires, la Conseillère générale et le président de la CC.

Différents éléments sont ressortis de ce débat, à savoir : l'histoire et les pratiques anciennes qui relient Vialas aux autres communes du canton et du département, les projets partagés actuellement par les forces vives du territoire, qu'il s'agisse de projets sociaux, culturel ou économique. La population présente a mis en avant et regretté l'absence de débat avec la municipalité sur une question aussi importante, le maire faisant savoir qu'il a été élu et que son conseil a le pouvoir de décision.

Une ouverture a cependant été faite, la commune ayant accepté une rencontre entre la CC des hautes Cévennes et les habitants de Vialas. ■



Point sur l'avancement

des travaux de la communauté de communes

En fonction de ses compétences, la communauté de communes a décidé de porter des projets d'investissement ayant un impact positif sur le territoire.

Voici, par compétences les projets et travaux en cours

Acquisition et réhabilitation des terrains de la Croix de Berthel sur St Maurice de Ventalon :

Depuis plusieurs années, ce projet est budgétisé mais nous n'arrivons pas à conclure la vente des terrains à cause de problèmes d'héritage.

Création de la caserne de gendarmerie au Pont de Montvert :

La communauté de communes a délégué sa maîtrise d'ouvrage à la SA d'HLM Lozère Habitations. Le dossier financier est bouclé. Les travaux débiteront en 2012. Le projet comprend trois logements T4 et un logement T5 ainsi que le local technique.

Réhabilitation du Presbytère du Pont de Montvert :

Le bâti vient d'être acheté par la communauté de communes et les élus ont décidé d'y créer deux logements (un de 94 m² et un de 74 m²). Au rez de chaussée il est prévu d'aménager un local pour les ados et d'y créer un espace Stevenson.

Création d'un site touristique sur Fraissinet de Lozère :

Actuellement à l'étude, il est prévu d'implanter 6 habitations (qui pourront être habitées pour les vacances ou à l'année) et des aménagements de la rive. Ce projet s'inscrit dans une démarche de développement durable posant

des habitations tout confort avec un maximum d'économies d'énergies s'intégrant dans l'espace paysager.

Création d'une Zone d'Activité Economique sur St Maurice de Ventalon :

En instance depuis quelques temps par manque de financement, ce projet a pu être revivifié en 2011 par l'obtention d'une subvention de l'Etat. Le comité de pilotage a été relancé et c'est à la suite de plusieurs réflexions sur l'aménagement de la future zone que les études vont être lancées (dans les jours à venir). Les travaux débiteront au premier trimestre 2012, et la ZAE sera prête à accueillir des entrepreneurs à l'été 2012. Des porteurs de projets se sont déjà fait connaître. De nombreux acteurs travaillent en collaboration avec la communauté de communes comme la Direction Départementale des Territoires, le Parc national des Cévennes et l'agence de Développement Alès-Myriapolis.

Réhabilitation de la maison de « Marie » sur la commune de Fraissinet de Lozère :

Il y sera créé un bureau-logement connecté au haut débit dans le but d'accueillir des entreprises nouvelles. Ces entreprises seront accueillies pour une durée maximum de deux ans pour démarrer leur activité. Une convention vient d'être signée avec le conseil général en lien avec « Lozère développement » qui permettra aux nouvelles entreprises d'obtenir des aides au montage de leur projet jusqu'à leur installation. Pour l'instant, une consultation d'architecte vient d'être lancée pour la maîtrise d'œuvre. Les travaux pourraient débiter en 2012.

Réhabilitation du hameau de l'Espinassas :

Les Artisans Bâisseurs en Pierres Sèches ont actuellement l'idée de créer une école de la pierre sèche et le lieu de l'Espinassas semble correspondre tout à fait à leurs attentes.

Création d'un centre d'accueil temporaire sur Fraissinet de Lozère :

Projet en tout début de réflexion qui nécessite de rassembler un maximum d'éléments avant de s'y engager. Le but étant d'accueillir des groupes de personnes qui rencontrent ou non des problèmes de handicaps.

Un terrain viabilisé sur Fraissinet de Lozère s'y prête parfaitement. Un comité de pilotage a été créé qui regroupe un certain nombre de personnes dans des domaines bien définis (médecins, Agence Régionale de Santé ...)

Association « Trait d'Union » :

Actuellement les deux communautés de communes concernées par les emplois de Trait d'Union voudraient signer un contrat enfance jeunesse unique regroupant les centres de loisirs et crèches de leurs territoires respectifs pour mutualiser les moyens humains et financiers. Une nouvelle organisation prend forme au sein de Trait d'Union qui sera définitive une fois qu'on connaîtra les modalités de la CAF (Caisse d'Allocations Familiales) en matière de gestion du CEJ unique.



Une idée de cadeau pour les fêtes de fin d'année :

un abonnement au Vent des Bancelles

Vous n'y avez sans doute pas encore pensé mais il y a peut-être dans votre entourage proche ou lointain des personnes que notre petite publication trimestrielle locale pourrait intéresser ; des amis qui aiment notre pays, des enfants adultes qui ont quitté la région -ou même la France - qui pourraient garder ainsi un lien avec notre environnement, la vie de nos communes.

Modèle de courrier à envoyer sur papier libre à
Vent des Bancelles, mairie de
ST FREZAL de VENTALON (48240)

De la part de M ... , adresse ...
Je souhaite offrir un abonnement pour quatre
numéros
à partir du dernier de l'année 2011

à ...
NOM :
ADRESSE :

Et je joins à cette commande un chèque de €
à l'ordre de : Mairie de St Frézal de Ventalon

Abonnement 4 numéros postés :
En France : 20 €
Dans le reste du monde : 25 €



Avis aux associations dont le siège social est à la mairie du Pont de Montvert.

Les facteurs ont la consigne d'acheminer tous les courriers pour les associations dont l'adresse postale comporte «Mairie» à la mairie et non plus chez le responsable de l'association comme habituellement.

Toutes les associations doivent donc faire changer leurs adresses postales et dorénavant venir en Mairie retirer les courriers qui y sont en attente...

Merci ! ■

